26e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 8 — 25 FÉVRIER 1904
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé paroissial ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(PREMIER ARTICLE)

Un ami intime de Mgr Dupanloup, qui avait longtemps vécu de sa vie, dans l'heureux rayonnement de sa personne, écrivait le 2 février 1879, à la fin d'un petit volume très personnel, ayant pour titre *Notes et Souvenirs*, ces phrases d'une injuste mélancolie :

« Qui s'intéressera à l'évêque d'Orléans dans vingt ans d'ici ? Et ceux qu'il intéresse aujourd'hui, où seront-ils dans vingt ans ?? Ce sera de l'histoire ancienne.

« Ainsi va le monde [1]. »

Les hommes d'un vrai mérite qui ont remué des idées, passionné des âmes, occupé toute une époque de leur personnalité illustre, ne s'oublient point si vite. A mesure que les années s'écoulent, ils semblent au contraire grandir, surtout quand les événements se font poignants, que la lutte recommence ou continue où ils se sont signalés comme des capitaines intrépides, habiles à conduire, à enlever leurs hommes. On interroge leur mémoire, on évoque leur fière et noble figure, on se demande : « S'ils vivaient, que diraient-ils, que feraient-ils ? »

Pour bien juger certaines physionomies l'on a besoin du recul des temps. Pour jouir d'une montagne, pour en embrasser l'ensemble, les pics harmonieux, la majestueuse beauté, il faut s'éloigner du pied, se mettre à distance... Sans doute la distance historique qui nous sépare de l'époque où Mgr Dupanloup parlait, agissait et s'agitait, remplissant le monde catholique des échos vibrants de sa voix infatigable, n'est pas encore suffisante pour que l'historien porte un jugement définitif sur son œuvre et sur sa vie. Il est permis de dire cependant qu'en notre siècle aux évolutions soudaines, aux bouleversements rapides, aux logiques conclusions, les années comptent double, comme dans les campagnes de guerre, et qu'en réalité nous sommes déjà très loin de l'action et des luttes de l'évêque d'Orléans. Bien des passions se sont assoupies, les débats sont de beaucoup moins aigus ou n'ont plus tout à fait le même objet; et puis, si c'est toujours la même bataille, elle se livre sur un autre terrain. L'impartialité devient donc facile.

« Qui s'intéresse aujourd'hui à l'évêque d'Orléans ? » Tout le monde. Beaucoup sont morts de ceux qui l'ont connu, qui ont chaudement servi sa cause, et même ses erreurs, — chaudement et sincèrement ; — mais il en reste aussi qui l'ont aimé, qui lui demeurent profondément attachés, qui lui ont élevé au fond de leur âme admiratrice et reconnaissante comme un sanctuaire où ils lui rendent le culte de la piété filiale. Il y a ensuite l'innombrable légion des jeunes qui demandent à le connaître, — car ils ne l'ont vu qu'à travers la fumée des combats ou les partis pris de la légende, — et qui voudraient trouver dans sa vie des indications, des encouragements ou des leçons pour l'avenir. C'est à eux surtout qu'est dédiée cette étude, inspirée par un esprit de justice et de sincérité.

I. — Dans son *Journal intime*, l'évêque d'Orléans nous apprend lui-même qu'il naquit le 3 janvier 1802, en la « fête de sainte Geneviève, patronne du diocèse de Paris, » à Saint-Félix dans la Savoie, près d'Aix-les-Bains. Il reçut le nom de Félix, en souvenir de sa paroisse natale, et ceux d'Antoine et de Philibert, les noms de ses parrain et marraine. Il pèse sur son origine des incertitudes et des soupçons dont il serait souverainement injuste de lui faire porter une responsabilité quelconque. « Celui qui, ainsi que ses actes de naissance et de baptême en témoignent, fut son père, mais n'en sut pas remplir les devoirs, — il y eut sur cette enfance cette tristesse, — s'appelait Jean-François Dupanloup, d'une modeste famille d'Annecy, et le sixième de douze enfants, dont quatre s'enrôlèrent à la fois dans les volontaires du Mont-Blanc et gagnèrent tous l'épaulette [1]. »

[1] *L'Evêque d'Orléans, Notes et Souvenirs*, p. 332.

[1] *Vie de Mgr Dupanloup*, par Mgr Lagrange, t. I, p. 3.

Sa mère, Anne Dechosal, également d'Annecy, le conduisit tout petit dans cette cité, où elle l'éleva avec beaucoup de tendresse, mais sans le marquer profondément de l'empreinte religieuse.

Dès l'âge de trois ans, « à genoux devant une chaise, la tête dans ses mains, » il lit « avec délices » le *Magasin des enfants*. Nature précoce très vive, et impressionnable, il ne rencontre pas le milieu qui grandit et dirige l'âme vers Dieu. Entre « un oncle indifférent » et une « tante impie » qui raffolait de la sentimentalité de Rousseau, il était très exposé et pouvait se perdre. Aussi quand repassant sa vie en 1848 pendant une retraite à Issy, il jette sur le papier quelques notes rapides, comme effrayé du péril qu'il a couru, il écrit ces quatre mots tout imprégnés de reconnaissance : « Je devrais être impie. »

Déjà son imagination s'éveille, son âme s'ouvre aux beautés de la nature beaucoup plus qu'aux horizons de la grâce ; mais si le printemps le ravit, il n'est pas moins frappé par le côté extérieur des cérémonies religieuses. « J'aimais la Fête-Dieu et les Rogations, » écrit-il. Ce qui le charmait, c'était « toute la ville en feuillage et en fête, » les « branches » formant avenue, le « reposoir devant Saint-Maurice » où il figura un jour costumé en petit saint Jean ; « l'agréable sensation » des « branches en gerbe » que l'on rapportait du bois aux Rogations ; c'étaient aussi « les saluts au Saint-Sacrement » avec la blanche hostie dans l'ostensoir d'or, entouré de lumières.

Avec sa tante Gay, — celle qui admire Rousseau, — il se plaît à se promener dans les environs gracieux d'Annecy, auprès du lac, cette perle sertie dans les belles montagnes grises. Tout l'enchante : « les fleurs d'automne dans les prairies, » les « violettes » au printemps, avec « les touffes de primevères dans la mousse au pied des arbres. » Un soir ils se perdent dans le bois de Sainte-Catherine. « Nous fûmes obligés de passer là la nuit, sur un arbre en travers, moi enveloppé dans un châle. » Mais sa tante ne lui élève point l'esprit, ne lui embaume point le cœur par les idées et la charité chrétiennes. Cependant il s'attache vivement ; l'absence d'un de ses petits camarades à une fête militaire l'attriste, au point qu'il faut le consoler : « Avec lui, tout me manquait. Oh ! le cœur ! »

Sa mère avait un oncle qui était curé dans les Bauges, au village de Saint-François, et qui lui avait servi de père, car elle était restée orpheline à dix ans. Il est émerveillé de l'intelligence de cet enfant aux yeux pétillants, aux joues roses, au beau front fait pour contenir beaucoup de pensées : il exige qu'on le fasse étudier au petit collège d'Annecy. Ses maîtres sont surpris de ses extraordinaires facultés, mais c'est à peine s'ils cueillent quelques fleurs sur ce jeune arbre fait pour se développer sous d'autres climats. Mme Dupanloup a une sœur à Paris et des parents qui la réclament. Au printemps de 1809 — l'enfant est âgé de sept ans — elle le conduit donc à la capitale, d'où il revient si enthousiasmé qu'il ne cesse de redire à ses compagnons d'études et de jeux : « Paris ! Paris ! »

Au mois d'octobre suivant, il y retourne pour s'y fixer définitivement. Il a raconté plus tard, — et avec quel charme ! — les étapes ravies de ce voyage où en lui tout rayonnait, tout frissonnait de vie et d'espérance. Après un dernier regard jeté sur la Savoie, il « tourne son visage ailleurs » vers l'avenir inconnu, mais qu'il voit si beau. « Une autre existence commence au détour de la Roche du Jura. Dieu me menait à Saint-Sulpice, quel bienfait ! J'avais sept ans et demi. »

Paris le subjugue et s'empare de lui avec ses fêtes militaires, son atmosphère de victoires, ses spectacles, ses théâtres le Français, l'Odéon qui le grisent. « C'était une ivresse vraiment extraordinaire. Je me passionnais pour tout, toutes mes facultés étaient ardentes [1]. » Mais la religion ne s'est pas encore saisie de cette âme qui appartiendra à qui la prendra. Au petit catéchisme de Saint-Etienne du Mont fait par un vieux prêtre, dans un local glacial, rien ne l'enlève ni ne l'intéresse. Quand pour la première fois il se confesse, il tombe sur un vieillard qui l'écoute froidement, d'une oreille ennuyée, « sans lui rien demander, sans lui rien dire, ni de doux ni de sévère, et qui le congédie avec une pénitence. » Il s'en va sans envie de revenir.

Sa mère d'ailleurs change de quartier. Jusque-là il fréquentait le collège Sainte-Barbe où il avait pour rival Quicherat ; mais la pauvre femme a beau s'épuiser au travail, elle demeure sans ressources et retire du collège cet enfant qui promettait si bien. Il avait dix ans, annonçait de belles dispositions pour le dessin et pour les lettres, — c'est pourquoi tour à tour il déclarait qu'il serait architecte ou avocat, — mais forcément livré à lui seul, ses études étaient négligées et ses compagnies l'éloignaient de la religion. Peut-être eût-il sombré sans une grâce particulière d'en haut.

Le 12 juin 1814, le premier dimanche de la Fête-Dieu, comme il jouait avec son ardeur coutumière, chez un de ses camarades, tout à coup il voit par la fenêtre passer la procession. Le clergé avec ses vêtements d'or, les enfants aux robes blanches et aux ceintures bleues, les nombreux élèves des catéchismes, le peuple recueilli, la voix grave des hymnes, les bannières, les oriflammes, tout cela le prit au cœur et lui étreignit l'âme : « Les jours suivants, le contraste de ces pieux enfants avec notre triste vie me revenait parfois en souvenir, et au milieu de mes dissipations je me surprenais à m'attrister d'être sur la terre presque sans religion. » Pour la première fois il avait rencontré Jésus-Christ.

Cependant, présenté à Saint-Séverin pour la première communion, il est rebuté ; des prêtres jansénistes le trouvent trop jeune, à douze ans et demi. Un camarade le conduit à Saint-Sulpice.

[1] *Journal intime.*

« Grande époque de grâce, de souvenir ineffable, de renaissance à la pudeur, à l'honneur, à la vérité, à l'amabilité... »

Lorsqu'il descend les marches de la chapelle basse de Saint-Sulpice, il ressent « une émotion grave, solennelle, saisissante. » Cette fois il reste en dehors de l'enceinte, à gauche, loin de l'autel, comme le publicain ; il regarde, il écoute, il compare : « Quand j'arrivai là, derrière cette balustrade, j'avais entendu toutes les impiétés, toutes les indignités. Tout s'évanouit devant la vertu. » Trois cents enfants silencieux, suspendus à la parole du catéchiste, pieux et dociles. Leurs visages sont heureux, leurs lèvres souriantes, leur front rayonne de candeur, de pureté. Jamais il n'avait éprouvé pareille impression, très forte et très douce. Leur sagesse, leur honnêteté, leur air bien élevé le touchent et lui inspirent une sainte émulation. A la fin de la réunion, le chef du catéchisme lui demande son nom de baptême. « Cela me plut. Je lui dis aussi mon âge, ma demeure, il écrivit tout cela. « Puisque vous voulez vous pré- « parer à votre première communion, mon enfant, « ajouta-t-il, il faut être maintenant bien sage ; « mais j'en suis sûr, nous serons très contents de « vous. » Je me souviens encore de l'impression que me firent ces simples paroles et comment elles pénétrèrent mon âme. » Rien n'encourage l'enfant comme la confiance qu'on lui témoigne.

La fois suivante, il prend place sur les premiers bancs.

Pour sa confession, « ces messieurs du catéchisme l'adressent à un grand M. Dehansy qui avait l'air très bon, » mais qui ne peut le recevoir, étant trop surchargé déjà. Un autre prêtre, M. de Keravenant, le voyant peiné, lui dit : « Eh bien ! moi, mon enfant, je vous recevrai. Venez demain à mon confessionnal. » C'était dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Le cœur battait bien fort à l'enfant : « Ma première confession, dit-il d'une manière laconique mais très suggestive, était écrite en chiffres à certains endroits... Je les passai... Il m'aida par une question : j'y revins et fus très heureux. » Il avait fait une bonne confession. « Je me souviens encore du bonheur et de l'entrain avec lesquels j'allai ce jour-là faire une partie de barres au Luxembourg. Jamais je ne m'étais senti si léger, jamais mes camarades ne m'avaient vu si intrépide à la course, sans se douter de ce qui, ce jour-là, m'avait encore rendu meilleur coureur qu'à l'ordinaire [1]. »

Malgré quelques heures d'école buissonnière au Luxembourg, le goût du catéchisme l'emporte bientôt et absolument sur la passion du jeu. Les *Cantiques* le transportent ; les *Diligences* ou analyses « lui persuadent la vérité, la foi, la vertu. » Arrivé trop tard au catéchisme du dimanche pour être reçu au catéchisme de la semaine de Pâques, il est remis à celui de la Pentecôte. Alors il peut se dire enfin : « Je vais donc faire ma première communion ! » Il s'attache beaucoup à M. Lacombe, le chef de catéchisme, un prêtre austère, mais plus encore à M. Menjaud, le futur évêque de Nancy, « extrêmement aimable, » qui vérifie ses *Diligences*, l'encourage, lui donne un jour pour le récompenser une image de la sainte Vierge. M. Teysseire fait aussi quelques apparitions : « un prêtre angélique, » ancien élève de l'Ecole polytechnique, maintenant chargé de la direction générale des catéchismes. « Son visage et le feu de son regard me pénétrèrent : il nous parlait avec une éloquence grande et simple. Sa parole était une flamme vive et tendre : j'en fus saisi. Il y eut un moment surtout où parlant de l'ingratitude des hommes envers Dieu, son âme poussa un cri qui retentit encore dans la profondeur de mon souvenir. » Avec une âme aussi bien préparée et vibrante que la sienne, la tâche de ses pieux catéchistes était facile, car il s'appliquait sincèrement à devenir bon, il priait, — il composa même une prière à saint Joseph que ses maîtres lurent en public au catéchisme, — il se livrait à un travail personnel qui les étonnait heureusement, surtout « il sentait le besoin de demander à Dieu le pardon de ses péchés et la grâce d'une bonne vie. »

La retraite fut prêchée par M. l'abbé de Quélen dans le genre un peu solennel du temps ; tous étaient émus, « consternés et en larmes. » Aussi le jour de sa première communion il goûte un bonheur sans mélange, infiniment suave et pénétrant. Ce sont comme les brises printanières surnaturelles dont jamais plus on ne retrouve la douceur et le parfum.

« Dans ces belles cérémonies, écrit-il, les enfants sentent qu'ils sont un spectacle d'admiration aux hommes et aux anges. Rien ne les élève davantage. Ils sont traités, aimés, honorés, considérés comme les enfants de Dieu, comme des âmes pures et sublimes. L'impression est ineffable ; rien n'approche de cela parmi les impressions humaines. On revient dans cette église avec bonheur. Quand on remet cet habit de la première communion, c'est se revêtir de vertu, de grâce de Dieu, d'honneur, de pureté. On ne peut pas pécher [1]. »

Déjà dans ces paroles où il retrace sa félicité, où il analyse si bien ses pensées et ses affections d'enfant, l'on pressent le merveilleux catéchiste de Saint-Sulpice. Quand il parlera, instruira, préparera à la première communion, il lui suffira de consulter ses souvenirs qui garderont jusqu'à la fin une netteté, une fraîcheur parfaites, d'ouvrir son cœur rempli de l'amour de Jésus-Christ et des âmes, pour en faire jaillir des sources de grâce victorieuse et d'entraînante piété.

Le soir, M. Menjaud fit la consécration à la sainte Vierge. « Il était rayonnant, » beaucoup moins toutefois que cet enfant de douze ans et

[1] *L'Œuvre par excellence, ou Entretiens sur le catéchisme.*

[1] *Journal intime.*

demi, dont « la joie n'éclatait guère au dehors, car il eût craint de la perdre, mais demeurait vive et bienheureuse au dedans, » et dont le cœur était « heureux dans un certain sens, autant peut-être de l'amitié de ses catéchistes que de l'amitié de Dieu. » Car, raconte-t-il, « j'aimais avec tendresse ces Messieurs. J'allais sans cesse au séminaire les voir. Le lendemain soir surtout de ma première communion, tous à la récréation du soir... Ce fut une ivresse... Je vis M. Teysseire... Tous ces Messieurs, quoique jeunes, me paraissaient vénérables ; je ne pensais pas qu'ils pussent pécher. Leur bonté, leur modestie, leur douceur, leur recueillement, leur zèle me les faisaient paraître comme des anges sur la terre. Tous mes catéchistes étaient pour moi l'image de la vertu. Ils m'aimaient, et moi j'aimais, je vénérais Dieu en eux. »

Chaque jour il va servir la messe à Saint-Sulpice, et il demeure assidu aux réunions du catéchisme jusqu'à la fin de l'année. « J'y allais comme dans ma famille, comme chez moi, c'était délicieux. » Mais le catéchisme fini, il éprouve du découragement, de la tristesse, il ressent un vide profond : « J'étais privé du ciel sur la terre : ma pauvre âme manquait de ce qui l'avait ravivée. »

Le jour de la confirmation qu'il reçut des mains de Mgr l'évêque de Quimper, « comme il descendait les marches du grand péristyle dans la magnifique procession des enfants, » M. Menjaud lui demanda ce qu'il voulait être. Déjà il pensait au sacerdoce, mais il répondit : « Avocat ». C'était un rêve de son enfance, désormais abandonné. Car il s'est attaché aux meilleurs enfants, avec eux il a fait la partie de campagne traditionnelle à Issy, et sa pensée est restée là, sous ces pieux ombrages, dans cette maison vraiment sacerdotale. Le goût de l'étude lui est venu, il fait son bonheur de l'*Histoire ancienne* de Rollin, et ses maîtres qu'il n'a cessé de fréquenter, — car il ne se plaît plus que dans leur compagnie, preuve évidente qu'il est demeuré pur et bon, — l'engagent à entrer dans « la Petite Communauté », rue du Regard, fondée l'année d'avant par M. Teysseire.

Il y est admis, « avec une bourse entière », le 23 octobre 1815.

II. — Ses amis et rivaux Henri Beaussier et Adolphe Bernaux l'y ont devancé, et il est charmé de les retrouver ; mais ce qu'il ne retrouve pas, ce sont ses catéchistes qui lui donnaient leur cœur parce qu'ils aimaient son âme. Il n'y rencontre que des professeurs, froids, gourmés ou sans clairvoyance, sinon sans entrailles. Plusieurs passaient cependant pour des saints, comme M. Desbouillons, qui se livrait à des mortifications extraordinaires, ou M. Poiloup, qui parlait avec onction et talent. L'enfant avait le sens, la passion de la justice, surtout il avait soif d'affection. Or les injustices — ou les malentendus — pleuvent. Il répond « avec insolence » à M. Poiloup et écrit « une lettre pleine d'orgueil » à son professeur, M. Georget, qui lui avait préféré pour la charge d' « intendant » un élève qui ne la méritait pas. Une autre fois, M. Saint-Yves l'humilia durement : « Je fus puni pour une gourmandise, un mensonge et une désobéissance dont je n'avais pas même l'idée. Deux ou trois jours de suite à genoux au réfectoire... Proclamé *coram populo* au sortir de la chapelle. » Il était irrité, aigri, il souffrait de tout : « Je ne trouvais pas là quelqu'un qui s'emparât de moi par le cœur. Mon confesseur, tout ce qui m'entourait, était officiel. Je l'étais moi-même. La spontanéité cordiale du catéchisme avait disparu. Je ne sentis pas qu'on m'aimait ; tout le mal vint de là [1]... »

Ces épreuves lui étaient peut-être nécessaires. Sans elles, choyé, admiré, grisé, il eût cédé à l'orgueil. Sa piété est moins sensible, mais plus solide et se traduit par des actes méritoires. Lui qui prisait tant le théâtre, il se faisait scrupule de lire une pièce dramatique, il recherchait les Rauzan, les Beaussier, les de Janson, et ensemble ils s'encourageaient à prier, à faire de sérieuses et fécondes retraites. Surtout il avait le goût de l'étude.

Après trois semaines ses maîtres le mettent en sixième. Heureuse inspiration qui décide de son avenir, car il rencontre des rivaux de son âge et dignes de lui. A la première composition en thème latin il obtient humblement la dernière place, mais il n'y reste pas. Un mot de son professeur, M. Valette, suffit à l'éclairer, et son amour-propre aidant, il dépasse bientôt la plupart de ses condisciples. L'*Epitome* le charme, le *De Viris* le « transporte », et dans *Cornelius Nepos* « Miltiades le ravit. » « J'étudiais tous ces auteurs avec une ardeur inouïe. Je les traduisais par cœur. » Ce qui l'enchantera plus tard, c'est « la douce poésie des *Eglogues*. » Une vaillante émulation régnait parmi ses condisciples, au nombre desquels étaient Michel Weber, Ch. Maury et E. Cauchy, « il leur faisait verser des larmes » et lui-même se livrait à « des efforts inouïs » pour l'emporter sur eux. « Ce goût de l'étude belle, solide, des bonnes connaissances, puis bientôt des belles et bonnes choses, avec un attrait de docilité pour mes maîtres, fut pendant mon éducation ma sauvegarde. C'est un des plus grands bienfaits de Dieu. Sans cela, je crois, n'ayant plus de piété, j'étais perdu. »

La piété cependant n'était pas absente, mais ses directeurs ne cherchaient point à ouvrir son cœur, et quand il leur exposait ses alarmes ils ne le comprenaient pas. « Lorsque je dis à M. Poiloup pour lui expliquer mon état : « Je ne prie plus Dieu ! » c'était tout dire. Il me poursuivit pour une chose qui n'était pas. L'homme de Dieu, l'ami de mon âme me manquait. Je ne crois pas qu'en cinquième il y ait rien eu de bien grave, j'avais la crainte de Dieu et du péché mortel... Cependant Dieu me manquait. Pauvre cœur ! Quels orages ! »

[1] *Journal intime.*

Dans une vie humaine il n'est pas un seul événement où Dieu n'ait imprimé une leçon, pas une seule épreuve inutile. Comme il devait être un éducateur d'âmes, la Providence lui faisait ressentir toutes les angoisses des âmes qu'il aurait un jour à conduire, à éclairer, à élever. Sans doute il s'exagère à lui-même ces « orages », ainsi que sa tiédeur et son peu d'élan surnaturel, mais il n'en souffre pas moins; et de cette tristesse intérieure, de ses misères mal comprises, il lui reste comme une trace douloureuse, comme un ressouvenir pénible qui développera en sa nature affectueuse la compassion pour les âmes endolories.

Le catéchisme demeurait toujours l'idéal qu'il n'avait pas revu. On avait fondé à Saint-Sulpice le catéchisme de persévérance, l'*Académie*, comme on l'appelait, nom pompeux auquel M. Teysseire substitua celui d'Association de Saint-Louis de Gonzague. Il y assistait, il y était même rapporteur. MM. de Salinis, de Scorbiac, y prenaient la parole et faisaient des instructions neuves, solides, dans une forme distinguée. Parfois on y invitait MM. Fayet, Frayssinous, Graveran, ou bien c'était M. Bruté, depuis évêque de Vincennes en Amérique, l'ami de Lamennais, qui racontait ses travaux de missionnaire; tout cela « lui fut d'un grand secours », et lui fit tant de bien que plus tard il fondera aussi à la Madeleine une semblable *Académie*, et il déclarera que rien de ce qu'il entreprit jamais « ne reçut de Dieu une plus grande bénédiction. »

Quand il quitta la « Petite Communauté » pour entrer en quatrième au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas, en octobre 1817, il y laissait une belle réputation de talent et de piété. L'abbé Teysseire dit un jour à M. Poiloup : « Soyez tranquille, cet enfant sera l'honneur de l'Eglise. » Il raconte combien il était impressionné par les idées pieuses, et travaillé par la grâce : « Le soir, je me mettais à genoux sur mon lit, entre mes rideaux. Je me tournais vers les Carmes et je faisais une prière au Saint-Sacrement et une à la Sainte Vierge pour demander la grâce de ne pas mourir en état de péché mortel. Le *Memorare*, et je crois l'*O Domina*. C'était un véritable esprit de prière [1]. »

III. — A Saint-Nicolas, le supérieur, M. Thavenet, tenait à garder le niveau des études. A la première composition de troisième, Félix Dupanloup fut maintenu en quatrième pour avoir simplement passé à côté d'une règle du rudiment. Au bout de trois semaines on répare cette injustice : et il occupe « la troisième place. » Doué d'une grande facilité pour les vers latins, il fait pleurer son professeur, M. Caura, pour une élégie sur la mort d'un rossignol, et il improvise des vers, même en récréation. Au mois de mai suivant (1819), il se trouve fatigué ; M. Thavenet l'envoie avec Michel Weber passer dix jours chez un curé, ami de la maison, qui acceptait des élèves. C'était dans le voisinage de Courcelles où la famille de Borie possédait son château ; leurs cousins, les de Moligny, l'habitaient également : deux familles chrétiennes, distinguées, et qui ne formaient qu'une famille. Weber leur présenta le jeune élève de troisième qui reçut d'eux un accueil charmant : « Ce furent, écrit-il, mes premières relations avec des gens à la fois bien élevés, honorables, très pieux. Je dois immensément sous ce rapport à Courcelles. Les jours que j'y ai passés à diverses époques ont été non seulement les plus heureux de ma vie, du plus doux souvenir, mais les plus intimement utiles. C'est après quoi je soupirais, sans le savoir, depuis les catéchismes de Saint-Sulpice. Cette piété, cette distinction, cette amabilité répondaient à tous les besoins de mon âme. J'avais trouvé tout cela dans mes catéchistes avec l'amour de Dieu [1]. »

Ses catéchismes lui reviennent toujours, on peut dire que c'est un converti du catéchisme, c'est pourquoi il en fera plus tard « l'œuvre par excellence. »

Aux vacances de septembre 1819, nous le retrouvons encore à Courcelles, car il n'a pas de foyer. Sa mère est entrée comme gouvernante d'un jeune enfant dans une famille, afin de gagner sa vie et de préparer un peu l'avenir de son fils. Mais cette fois il est invité et demeure au château. Il s'y repose délicieusement, dans cette gracieuse famille à côté d'Adolphe de Borie, qui est du même âge que lui, et d'Emmanuel, plus jeune, le futur abbé de Borie. Il chante les délices de Courcelles, les promenades en bateau sur la Vione, les ombrages du parc, les allées touffues : « Je faisais des vers latins sur tout cela, je chantais Antoine l'aveugle,... Adolphe de Borie, *dulcissime Adolphe*. Au fond, quelle innocence! A cet âge! Nous jouions aux barres, à la baguette, dans ces bois. Pas une pensée, pas une ombre!... A la réflexion je l'admire profondément et j'en bénis Dieu. Je faisais le matin quelque promenade solitaire par derrière l'église. Je lisais pour mes méditations les sermons de Bossuet que j'avais eus en prix. Je cueillais en même temps des fleurs, des mousses, puis je revenais à la messe. Pendant trois semaines, je travaillais régulièrement six heures par jour au grec, trois heures le matin et trois heures le soir.

« Goûts tranquilles, nulle mauvaise passion. La

[1] *Journal intime*, p. 17.

[1] *Journal intime*. — Il raconte d'une façon charmante ce court séjour de mai 1819 : « Mon âme s'épanouissait aux délices de cette vie noble, pure, gracieuse de la campagne. Ce vallon, cette rivière, ces ombrages, ces cloches, ces courses dans les alentours, ce beau ciel, ces violettes, cette mousse. Tout cela était bon à mon âme... Je goûtais Virgile, Racine, Fénelon. Ces dix jours s'écoulèrent bien vite. Je me souviens de notre promenade au fond du ravin. Nous étions assis là... Je me vois encore. Une autre fois nous allâmes nous promener au sommet des coteaux. Nous les gravîmes avec le petit Théophile, déjà pâle et malade. Un soir, nous revenions à travers le parc, nous étions rentrés par le ravin. Weber sur une hauteur se mit à chanter : *Combien j'ai douce souvenance!* C'était délicieux.

« J'avais fait tout le voyage à peu près à pied. Je rentrais au séminaire avec plaisir. Bientôt j'appris la mort de Théophile, Michel Weber m'écrivit cette scène de douleur... pâle violette de la mort. »

campagne, un arbre, le gazon... Faire des vers latins, lire Virgile me charmait... Dieu me préservait [1]... »

Le célèbre P. Guyon prêchait alors une mission à Mantes, les habitants du château s'y rendent pour la plantation de la croix. Ce fut un spectacle splendide qu'il n'oublia jamais. Le P. Guyon prêcha sur le texte *Dominus regnavit*, les hommes portèrent la croix en triomphe. Au retour, Weber l'introduit au château de la Roche-Guyon, habité alors par le jeune duc de Rohan dont chacun se contait la tragique histoire. Il venait de se marier; quand sa jeune femme partait pour le bal, le feu prit à sa robe blanche de mousseline, et, atrocement brûlée, elle mourut. Dans cet affreux malheur, le jeune duc vit une indication douloureuse de la Providence et il résolut de quitter le monde. Félix Dupanloup n'était pas un inconnu pour lui, il l'avait vu et distingué à la Petite Communauté où il lui avait demandé un jour de quel pays il était : — « D'Annecy, répondit l'enfant. — Ah! du pays de saint François de Sales! » Il s'était souvenu de lui, et l'avait ensuite revu à Saint-Nicolas. Dans son château, il accueillait volontiers les séminaristes de Saint-Sulpice et recherchait les meilleurs, les mieux doués ; aussi reçut-il avec une grande affabilité le jeune étudiant timide, entraîné un peu malgré lui par son ami, et craignant par dessus tout d'être indiscret. Il le mit vite à l'aise et bientôt fut ravi des ressources qu'il rencontrait dans ce brillant esprit et dans cette âme qui vous attirait. Aussi il l'invita les années suivantes pour les vacances de seconde et pour celles de rhétorique. Ce château ressemblait plutôt à un magnifique couvent avec la régularité qui y présidait, avec les offices de la pieuse chapelle, à une luxueuse maison religieuse dont il était l'aimable et distingué prieur. Il y rayonnait une admirable simplicité avec une exquise urbanité, une piété douce et solide. « La chapelle m'impressionnait profondément, écrira Mgr Dupanloup; les beaux saluts me charmaient, la prière du soir encore plus. On chantait : *Dans ce profond mystère, Que cette voûte retentisse ;* ces cantiques ont fait du bien à mon âme. Je retrouvai à la Roche-Guyon un éclair des lumières et des impressions de ma première communion. »

Ainsi l'humble enfant de la Savoie, estimé pour ses qualités naissantes, aimé pour les chauds élans de son ardente nature, s'avançait vers un avenir plein de promesses sous les plus hauts patronages, et déjà dans ces demeures somptueuses il paraissait être chez lui, tant il se sentait fait pour ces milieux où règnent le haut savoir-vivre et la grande éducation.

Le 20 septembre 1820, il y arrivait pour y rester trois semaines : « Ces trois semaines, dit-il, me préservèrent, m'élevèrent. » Le mois suivant il commençait sa rhétorique avec l'excellent M. Dorveau. « Cette année-là, je devins plus grave, plus sérieux. » Le 24 janvier 1821, M. Borderies, qui devait être son ange tutélaire, lui fit passer un examen, puis, enchanté de ses réponses, il le conduisit dans sa chambre et lui fit choisir un livre dans sa bibliothèque. Le rhétoricien choisit *Clavis homerica*. Le prêtre lui dit, avec un accent et un regard inexprimables : « Je serai ton père! » Puis il l'interrogea sur sa piété. « Elle n'est pas très fervente, » fit le jeune homme. — *Cela viendra.* — « Ces paroles furent prononcées d'un ton si doux et si persuasif que j'en demeurai convaincu. Le jour même je commençai à prier... Quel jour dans ma vie! J'avais trouvé un père. Quelle douceur et quel étonnement de lui donner ce nom!... J'avais trouvé quelqu'un qui m'aimait et m'estimait, aimait et estimait ce qu'il y avait de bon en moi pour le rendre meilleur. Il en avait l'espoir, le désir, et me le faisait sentir. C'est tout le secret de l'action sur les âmes... Notre-Seigneur et la Samaritaine [1]... »

Professeur au collège Sainte-Barbe avant la Révolution, M. Borderies s'exila après son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé et revint au lendemain de la mort de Robespierre. Son œuvre maîtresse désormais à la Sainte-Chapelle, puis à Saint-Thomas, fut l'œuvre des catéchismes. Il mourut évêque de Versailles. C'était l'homme de Dieu, qui songeait à préparer l'avenir de Dieu. En sa double qualité de vicaire général et d'excellent latiniste, il était alors chargé de surveiller l'enseignement du petit séminaire et il amenait volontiers avec lui M. Frayssinous. « Ces deux hommes si bons, si vénérables, nous paraissaient grands. Ils élevaient nos âmes et ennoblissaient nos études, nos succès. »

Le jeune rhétoricien s'attacha à M. Borderies, c'est lui qui l'allait chercher pour les examens. Ils revenaient ensemble. Un jour, sur le Petit Pont, M. Borderies lui dit de nouveau : « Je serai ton père. J'ai bien des défauts, mais je ne suis pas menteur. » — « Je lui répondis : « J'ai bien des défauts, mais je ne serai pas un ingrat. » Leur mutuelle affection s'affermissait de plus en plus, établie sur une confiance sans bornes.

A la fin de sa rhétorique, il fut désigné pour faire le discours de distribution des prix, suivant l'usage qui réservait cet honneur à l'un des plus brillants élèves. « Pendant huit jours, écrit-il à sa mère, je me levais à trois heures du matin et me couchais à dix heures du soir pour avoir achevé mon discours. On m'a interrompu au milieu pour m'applaudir, j'entendis répéter autour de moi : *Très bien ! Très bien !* Il y avait là l'archevêque, deux autres évêques, MM. Duclaux, Jalabert, Desjardins et M. Borderies. Enfin, après ma péroraison que je dis d'un ton fort animé, et où je faisais mes adieux à la maison, au supérieur, à mon professeur, aux élèves, pendant que je pleurais, les élèves, mon professeur, M. le supérieur, se mirent aussi à verser des larmes. Monseigneur et

[1] *Ibid.*, p. 22, et Mgr Lagrange, tome I, p. 41.

[1] *Journal intime*, p. 26.

tous ces Messieurs donnaient les signes les plus marqués d'approbation... Que je t'aurais voulue là ! Un coup d'œil de ma mère eût été plus pour moi que tous les applaudissements et toutes les couronnes [1]. »

Cependant il n'eut pas tous les prix qu'on attendait. Il méritait cet échec, dit-il, « n'ayant pas accompli un vœu. » C'est avec tristesse qu'il quitte cette maison disciplinée et fervente « où il n'a jamais entendu une parole contre les mœurs, » où nombre d'élèves se montraient aussi héroïques dans la vertu que dans le travail. M. Borderies lui conseille pour les vacances Bossuet, et lui prête les *Soirées de Saint-Pétersbourg ;* mais il ne les goûte pas, ne les comprenant point. La lecture des *Soirées* suppose en effet de fortes études philosophiques.

Le 10 août, il dîne avec Mgr de Quélen, M. Frayssinous et M. de Maistre. Celui-ci parla beaucoup à M. Frayssinous de « ses grandeurs futures. » Félix Dupanloup écoutait de toutes ses oreilles, surpris que dans les conversations de si hauts personnages se glissassent de ces considérations humaines. Frayssinous en marchant s'appuya sur lui et dit avec un sourire : « C'est le passé qui s'appuie sur l'avenir. » Peut-être était-ce encore une réponse aux pronostics de M. de Maistre. Ces relations brillantes rendaient le rhétoricien « extrêmement heureux. » Aux vacances qui suivirent, M. Borderies accompagna Mgr de Quélen chez la tante du coadjuteur, Mme Hocquart, au château de la Queue, et il plaça son protégé chez le curé de l'endroit, ne voulant point le perdre de vue. Mais le duc de Rohan n'a pas oublié son jeune ami, il lui écrit pour l'inviter à la Roche-Guyon : « Au bout d'un mois donc, je quittai la Queue sans grand regret... Le bon Dieu arrangeait bien toutes choses. »

L'œuvre de son adolescence est achevée. Que de grâces il a reçues « depuis sa première communion si miséricordieuse ! » Que d'âmes d'élite se sont penchées vers la sienne pour la transformer, la vivifier, l'élever ! « M. Valette, M. Dorveau, M. Borderies, les études, la crainte de Dieu, l'éloignement et le silence des passions, Courcelles et la Roche-Guyon. Ce sont là des bienfaits divins dont je bénirai Dieu éternellement. »

Où irait-il, sinon devant lui, à Saint-Sulpice ? M. Borderies le lui signifia d'un mot, accompagné d'un geste impressionnant : « Votre entrée à Saint-Sulpice, c'est un grand pas ! »

IV. — Presque toutes les gloires de l'Eglise de France, son passé de foi, son présent mûri par la persécution et tout imprégné des traditions bonnes et mauvaises — bonnes surtout — de l'Eglise gallicane, son avenir qui s'annonçait plein d'espérance, comme le printemps d'une nouvelle époque, tout cela se trouvait réuni à Saint-Sulpice. Emery, de Quélen, Frayssinous, Borderies, les deux Clausel, Boyer, Mac-Carthy, Legris-Duval, de Rauzan, de Rohan, Duclaux, Garnier, Teysseire, et tant d'autres, quels grands noms, qui personnifiaient la sagesse, la maturité, le zèle et la vertu ! Pour toute l'Eglise de France, ce sont comme des noms de famille.

Félix Dupanloup se sentait de la famille. Ce fut avec un bonheur profond qu'il entra à Issy, l'ancienne résidence de Marguerite de Valois, mais sanctifiée et embaumée par le souvenir de Fénelon. « La grâce de Dieu, écrit-il, la vie surnaturelle s'établit dès lors en moi dans une certaine solidité, qui a souffert bien des affaiblissements, mais qui ne s'est guère démentie gravement. » Après une confession générale faite à M. Gosselin, son directeur, il éprouve des transports incroyables de ferveur, qu'il qualifie lui-même d' « indiscrets. » On le croit sans peine. Très enthousiaste, très sincère, il donne dans toutes les ferveurs et ne cherche même point à les modérer. Il habite « une triste petite chambre, sans feu, » où « pourraient loger sans être trop à l'aise deux ou trois poules [1], » mais M. Borderies lui a dit : « C'est la chambre d'un bon petit séminariste ! » et il s'y plaît à ravir, il l'échauffe, il l'ensoleille de son ardente piété. Son bonheur est de prier à Lorette, de « s'approcher du tabernacle » pour être plus près de la divine hostie, et quand il se trouve à côté de l'abbé de Saint-Remi qui est diacre, son émotion est profonde en pensant que celui-ci va être prêtre. L'esprit de prière semble reposer sur lui, avec la dévotion au Saint-Eprit, que lui a recommandée M. Frère, le supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas.

Il s'adonne à l'étude de la philosophie « avec un goût et une ardeur extraordinaires. » On discutait beaucoup, alors, le système philosophique de Lamennais qui venait de publier les premiers volumes de l'*Essai sur l'indifférence,* et le nom prestigieux de l'auteur apportait un fort appoint à sa théorie. Verot, plus tard évêque de la Floride, « était pour », lui « contre », car il devinait qu'il y a grand danger à rabaisser, à anéantir le rôle de la raison. Si elle ne peut nous donner la certitude, nous roulons fatalement dans le scepticisme. C'est une lumière restreinte, soit, mais sûre. Il « approfondit » la psychologie, les grandes questions de « la liberté, de l'immortalité, de la loi naturelle. » Mais, raconte-t-il, « ce fut la métaphysique qui m'enleva... J'écrivais beaucoup en français, et, par la force des idées, en très bon style. Si toute ma vie scolastique avait été dirigée dans ce sens, si l'enseignement théologique avait eu la même valeur, j'y aurais gagné immensément [2]. » Fénelon exerce dès lors sur lui « une très grande influence, » une sorte de fascination. « Quelquefois j'étais comme forcé de me mettre à genoux pour adorer Dieu, en étudiant la Théodicée

[1] Son discours latin était l'éloge du Bienheureux Berkmans. *Lettres choisies,* t. I, p. 8.

[1] Lettre à sa mère, 26 octobre 1821.
[2] *Journal intime.*

et en lisant Fénelon... Je le lisais à travers le parc en cueillant des primevères [1]. »

Car le printemps était venu, et l'hiver était triste à Issy. « Dès le 1er février j'aimais à me persuader qu'il était fini. Les affreuses récréations du soir! » Il goûtait vivement les beautés de la nature, les coins pittoresques, « les sentiers mousseux et ombragés, au dessous de l'allée de la *Quarantaine*, ainsi appelée à cause de ses quarante tilleuls. » Quel saisissement, quel attendrissement au lever, « à l'air pur et vif du matin d'un beau jour! Promenades pieuses et mélancoliques à travers le parc [2]... » Il vivait ainsi dans un état de piété fervente, dans un enthousiasme perpétuel, travaillant beaucoup, jouissant de la compagnie de condisciples distingués comme Jaquemet, Dupuch, de la Couture, et de professeurs « d'un vrai mérite, » les Duparc, les Blanquart, les Hamelin. C'est à l'abbé Jaquemet, le futur évêque de Nantes, qu'il s'attache le plus cette année-là. « Nous causions philosophie, Bossuet, Fénelon. Je combattais, modérais, sanctifiais cette tendresse du cœur. »

A Noël il avait reçu la tonsure. Il le désirait, « mais n'osait y prétendre, se jugeant indigne. » A cette occasion, le duc de Rohan, qui était diacre alors, lui adressa une lettre délicieuse : « Vos autels, oui, Seigneur, vos autels! Vous les voyez de loin, mon cher ami; pour moi j'en ai franchi déjà les premiers degrés; un seul me reste à franchir pour me trouver face à face avec mon Dieu. Oh! que n'ai-je des mondes à lui apporter en sacrifice, à déposer au pied de son autel en ce beau jour! Allons, cher enfant, courage, générosité!... Devenez un saint!... »

En juin 1822, la petite communauté d'Issy vit arriver un jeune magistrat déjà célèbre, au maintien grave et doux, qui venait de quitter le monde brillant où il pouvait aspirer aux honneurs les plus élevés ; c'était Xavier de Ravignan. Le dimanche qui suivit, accoururent de Paris une foule de jurisconsultes et d'avocats distingués qui venaient le reprendre. Il les salua de loin en souriant, dans le parc, et quand il fut auprès d'eux : « Eh bien! dit-il, je vous ai donc *plantés là*, c'est fini! » Ils étaient tout songeurs. Peu de jours après, M. Frayssinous se préparait, dans cette pieuse solitude, à recevoir la consécration épiscopale. Le jour même de son sacre, il conféra la tonsure cléricale à Xavier de Ravignan, et comme ils se promenaient ensemble, la cérémonie terminée, sous les ombrages d'Issy, montrant aux séminaristes le nouveau clerc : « O mes amis, s'écria-t-il avec une vive émotion, s'il y a une Providence, le royaume des cieux lui appartient! » Tous ces mots, tous ces actes restaient dans la mémoire du cœur de l'abbé Dupanloup et lui embaumaient l'âme pour jamais.

Ses vacances de philosophie, il les passa surtout à la Roche-Guyon. La duchesse de Berry fut reçue au château. « M. le Duc, son frère le prince de Léon, mande-t-il à sa mère, lui ont donné une fête magnifique. » Mâts de cocagne, courses, prix, illuminations, feu d'artifice, tout était superbe. Lui, il n'a pas dîné avec elle, à la table d'honneur, mais du balcon il les voyait et les entendait à merveille. « Elle fut tout à fait aimable, elle trouva bien du changement chez M. le Duc qu'elle avait vu autrefois à la cour, tout en plaisir, en fêtes et en succès, avec qui elle ne manquait jamais d'ouvrir tous ses bals, parce que, disait-elle, cela la mettait en train ; aujourd'hui tout de noir vêtu et non moins aimable. Il lui a dit quelquefois des vérités assez sérieuses, elle a tout reçu d'une manière charmante [1]. »

Pendant ces mêmes vacances vinrent à la Roche-Guyon le marquis d'Héricourt, le futur évêque d'Autun, qui allait entrer aussi à Saint-Sulpice, et Lamartine qui y écrivit sa belle poésie : *La Semaine sainte à la Roche-Guyon* [2]. Le soir, le poète leur lut une tragédie inédite, *Saül*, et les pria de formuler librement leurs critiques. On trouva la poésie admirable, mais l'action faible. Alors Lamartine « déchira superbement le manuscrit » et le jeta au feu. L'abbé Dupanloup en recueillit pieusement tous les morceaux,... mais l'auteur avait eu soin d'en garder le double. O vanité de poète!

Le duc de Rohan conduisit aussi son jeune ami à Saint-Acheul : « Prenez garde, avait dit M. Borderies à son protégé, vous êtes juste ce qu'il leur faut. Moi aussi j'ai voulu me faire jésuite. Ce n'est pas votre affaire. » L'abbé Dupanloup y était connu pour un hymne à saint Stanislas en vers latins qu'il avait composé l'année précédente. Il y fut très fêté, très apprécié, pour son aménité, son savoir, son talent poétique ; mais malgré son admiration pour les Jésuites, il suivit les conseils de M. Borderies et s'en revint en octobre à Issy, pour y commencer sa théologie.

« Ce fut une année très vive, très laborieuse, très féconde de toute manière. Un grand épanouissement pour le beau, comme l'année de philosophie l'avait été pour le vrai. » Ce sont des horizons nouveaux, plus vastes; il trouve la théologie « immense, » mais il l'étudie surtout au point de vue de l'éloquence. La forme scolastique ne l'enchante pas. En revanche, il écrit « beaucoup de choses éloquentes » sur tout ce qu'il entend et qui le frappe. Il régnait un grand enthousiasme au séminaire. Au réfectoire, on lisait l'*Histoire de Fénelon* qui les ravissait. Ils organisaient même des cabales pour le choix des lecteurs. « A certains jours on pleurait, on ne mangeait pas... Nous étions tous inflammables au bon et au beau [3]. »

[1] Ibid.
[2] Ibid.

[1] Lettre à sa mère, 30 août 1822. *Lettres choisies*, t. I.
[2] On connaît cette poésie :

Ici viennent mourir tous les vains bruits du monde,
Nautoniers sans étoile, abordez, c'est le port.

[3] *Journal intime*, p. 37-38.

Même à Issy il avait gardé son ardeur d'autrefois pour les jeux; aussi à cause de ses aptitudes et de sa compétence fut-il investi de la charge de maître des jeux. Déjà doué de savoir-faire, il se procure beaucoup d'argent, répare, rajeunit, « renouvelle tout, » même le vieux billard qui, disait-on, datait d'Henri IV. Cette dernière innovation, il la doit à une pièce de vers intitulée : « Le Grand-Maître des Jeux du séminaire d'Issy au Grand-Maître de l'Université », qu'il adresse avec l'abbé Dupuch à Mgr Frayssinous, récemment nommé évêque d'Hermopolis et Grand-Maître de l'Université. Mgr Frayssinous l'aimait trop pour rejeter une requête aussi délicatement présentée; Issy eut son nouveau billard.

Cette seconde année d'Issy achevée, il passe enfin à Saint-Sulpice, en octobre 1823. « Ma venue à Paris, les retraites d'une impression toujours si austère, les ordinations toujours si douces, les catéchismes plus puissants que tout le reste, la compagnie très distinguée, firent de moi un jeune homme sérieux, réfléchi, commencèrent le prêtre. » Ces quatre lignes résument exactement ses deux ans de séjour à Saint-Sulpice. La compagnie très distinguée, c'étaient Dupuch, futur archevêque d'Alger, Blancart de Bailleul qui sera archevêque de Rouen, Charbonnel et Jaquemet, futurs évêques de Toronto et de Nantes, Pététot qui fondera l'Oratoire, et Lacordaire, ce « jeune avocat fin, délié, élégant » qu'il a rencontré, à la fin de cette année 1823, chez M. Borderies. Son ardeur au travail ne faiblit point : « D'abord j'ai été malade, mande-t-il à sa mère, des sangsues m'ont soulagé, je me porte bien maintenant, et je travaille ferme toujours. Je n'ai pas une minute à moi. Je suis bien au courant de mes affaires, mais pas au dessus. Il me faut encore un mois... Mais va, je ne me décourage point, je pense que je travaille pour mon Dieu qui me veut son prêtre, pour ma mère qui pense à moi, je suis content [1]. »

Les ordres mineurs lui laissent de « très douces impressions. » Le *Pontifical* le frappe par ses « belles expressions si saintes, si graves, si pures. » Mais déjà il s'adonne à l'œuvre des catéchismes qu'il aime par dessus tout, où il trouve l'allégresse du cœur et sa voie définitive : « J'avais vingt et un ans, écrit-il ; avant le catéchisme de semaine, j'étais souvent éprouvé par une certaine tristesse d'âme, une certaine inquiétude, un certain doute vague sur ma vocation. Depuis, tout fut affermi et pacifié en moi. »

On lui a donné à choisir entre le grand catéchisme de persévérance des filles et le catéchisme des garçons de la chapelle basse. Bien que « ses meilleurs amis fussent à la Persévérance, » il préfère cependant instruire les petits garçons, en souvenir de cette pauvre chapelle basse où il est venu autrefois se préparer à sa première communion, où ses catéchistes lui ont ouvert l'âme à la vérité, à force d'affection et de bonté.

Quand il vit devant lui ces enfants, « ces jeunes regards » qui le dévoraient, « ces jeunes âmes » qui attendaient de lui les paroles de vie, aussitôt, suivant son expression, « il prit feu. » Il manquait d'expérience; s'il avait « un peu le sens catéchistique dans le cœur, il ne l'avait pas dans l'esprit. » — « En parlant à ces chers enfants, je faisais des phrases, ma rhétorique voilait la clarté de mes instructions, éteignait même à moitié l'onction et le feu de mes petites homélies. J'ornais mon style, j'écrivais en un mot. »

Comme il cherchait sa voie, la méthode, le procédé nécessaire même à l'esprit le plus délié, à l'âme la plus zélée, un jour par hasard il tombe sur de véritables trésors. « Chez M. Janicot, je crois, dans un déménagement, je remarquai un tas de papiers sales. J'y reconnus l'écriture de M. Teysseire. C'étaient pour moi autant de pierres précieuses. Je ne puis encore y penser sans émotion : l'impression de cette chère écriture m'attendrit. Rien ne m'a fait plus de plaisir et plus de bien. Grâce à ces petits papiers, je devins catéchiste. » Teysseire possédait cette science rare de parler aux enfants, de les intéresser, de les attacher. Il ne suffit pas de se faire petit avec eux : il faut garder une autorité qui force l'attention, avec une simplicité qui se fasse comprendre. La vulgarité n'est pas plus la simplicité que la rhétorique n'est l'éloquence. L'abbé Dupanloup étudia ces notes, s'inspira de ce langage, conta ces histoires, et quoiqu'il prétende « qu'il n'a jamais eu d'esprit par lui-même, » il y ajouta du sien ce qui rendait ses catéchismes captivants, féconds et vivants. Il était la séduction et la vie en personne.

A la retraite des enfants à Pâques, à laquelle il assista, à ce spectacle de ces petites âmes purifiées, l'impression de Dieu présent en elles et de l'action de la grâce sur elles le saisit : « Je devins prêtre ce jour-là, je reçus l'étincelle, la flamme apostolique. » Chargé ensuite du catéchisme de la Pentecôte, pendant trois mois il s'occupa de ses enfants, les instruisit, les aima, ce qui est le grand point : « Je n'ai jamais aimé sur la terre, dit-il, mes amis les plus saints et les plus chers plus profondément que mes enfants de la première communion. » En même temps qu'il les élevait, leur inspirait l'amour du bien et l'horreur du péché, il s'élevait lui-même à des hauteurs surnaturelles inconnues ; en les exhortant, il s'exhortait lui-même et s'appliquait à se rendre digne de ces âmes privilégiées, si pures et si grandes devant Dieu. « Ce catéchisme de semaine m'absorba, me purifia, me sanctifia. Grâce immense. Cela me transforma. Le petit littérateur disparut et fit place... ou du moins fut tout au service du catéchiste, du pasteur, de l'apôtre des âmes... Ce feu sacré éteint tout autre feu... Les âmes lui apparaissent réellement... » Il s'y donnait tout entier. Car le dimanche « c'est une scène, une représentation, une parole utile » ; mais le catéchisme de semaine, c'est l'action de vie et de mort : c'est là qu'il faut vivre et mourir, vivre à Dieu, mourir au péché. Là on tient les enfants sous son regard, on

[1] A sa mère, 11 novembre 1823.

se révèle à eux pour leur révéler Dieu, « pour leur demander leur âme aussi. »

« Et tout cela s'accomplissait par une suite d'efforts, d'instructions, d'avis, d'insinuations, d'exemples, de tendresse, de promesses, de menaces. Je le répète, depuis ce temps, tout ce qui n'est pas cela, toute parole, tout chant, toute cérémonie qui n'est pas cela n'est rien pour moi [1]. »

Ces catéchismes lui prenaient le plus clair de ses journées, et les forces humaines ont des bornes. Il y gagna beaucoup comme éducateur, il y perdit comme théologien, d'autant que les cours de théologie alors étaient écourtés, et pas plus affranchis de la routine que des préjugés gallicans. Il a noté lui-même que l'enseignement théologique n'avait pas la même valeur que l'enseignement philosophique. C'était la faute du temps, mais il est rare que l'on retrouve dans sa vie les loisirs nécessaires pour refaire des études incomplètes et reconstruire les bases qui ont manqué.

L'empire qu'il exerçait sur les enfants était extraordinaire. Quand il leur fit ses adieux, tous pleuraient. Lorsque le signal du départ fut donné, ils restèrent immobiles à leur place. Le duc de Rohan qui y assistait dut emporter l'un d'eux, Albert de la Ferronnays.

L'heure avait sonné pour lui des suprêmes engagements. Le jeudi de la Pentecôte, 24 mai 1824, il annonçait à sa mère qu'il allait être sous-diacre : « Bonne mère, dans deux jours, tout sera fini pour moi, pour la vie entière et pour l'éternité. Je serai attaché à Dieu, à son service, dévoué à sa gloire et au salut des hommes par un serment solennel. Je ferai vers le saint autel un pas irrévocable qui me séparera du monde et de ses joies trompeuses. Tout sera fini. »

Le duc de Rohan lui envoie un crucifix d'argent bénit par le Pape, et lui écrit de Rome une lettre admirable qui se termine comme les autres, par la même parole : « Soyez saint ! C'est bien le moment de vous répéter ces mots en vous embrassant de tout mon cœur. » L'abbé de Moligny, son ami, fut aussi ordonné sous-diacre, et ils récitent leur « premier bréviaire, ensemble dans le jardin. »

La retraite suivante en octobre est décisive pour lui. Il y arrête un règlement de vie très détaillé avec de solides résolutions, comme celles-ci :

« *Bréviaire.* Choisir les temps et les lieux pour le bien dire. Le dire lentement : ma piété peut y trouver la plus grande consolation, et mon instruction y gagner beaucoup...

« *Emploi du temps.* Je dois tout mon temps à Dieu qui me le donne incessamment, et à Notre-Seigneur qui m'appelant à être prêtre, veut que je sois un prêtre utile...

« L'essentiel est de me nourrir des modèles. *Je ne lirai jamais une ligne suspecte.* Je ne lirai jamais précipitamment. C'est le moyen de ne pas digérer sa lecture. Dans toutes mes lectures, absolument toutes, de piété et de littérature, il faut viser à me nourrir, à convertir mes lectures en ma propre substance. Lire peu et méditer beaucoup ce que j'ai lu... »

Un léger ennui : on lui enlève son catéchisme des petits garçons, dans sa chère « chapelle basse », pour lui donner « le catéchisme de persévérance des demoiselles. » Il en est « désolé » [1], mande-t-il à sa mère en lui annonçant qu'il sera diacre à Noël. Il connaîtra à la Madeleine de plus cruels crève-cœur, toujours à propos de catéchisme. Maintenant toutes ses pensées sont absorbées par la vision de plus en plus rapprochée du sacerdoce. Il s'y prépare en méditant les discours de Notre-Seigneur dans saint Jean, les épîtres à Tite et à Timothée : « Je n'ai rien goûté avec plus de grâce », dit-il. A mesure qu'il avance, il est de plus en plus effrayé, il faut que M. Borderies le rassure, tant il sent redoutable et pesant l'*onus ministerii*.

Mais le jour où il recevra le sacerdoce, le 18 décembre 1825, il veut être uniquement à Dieu, et ne rien voir, ne rien savoir du monde. Il n'est « qu'une seule personne qu'il désire à sa première messe, c'est sa mère. » — « Tu me comprends donc, ma chère maman, je ne verrai personne, ni le jour de mon ordination ni le lendemain : je désire même ne pas te voir ou du moins ne point te parler. Les émotions vives me tuent... » Mais « sa mère se mêlera à toutes ses pensées [2]. »

Ce fut Mgr de Quélen qui l'ordonna prêtre, à la grande salle de l'archevêché. Le jeune prêtre fondit en larmes, surtout quand après la cérémonie ses confrères vinrent lui baiser les mains et que le duc de Rohan l'entraînant à part le supplia de le bénir.

Il célébra sa première messe dans l'église des Carmes teinte encore du sang des martyrs. Le duc de Rohan et M. Borderies l'assistaient. Courcelles était là avec de nombreux amis qu'il communia de sa main tremblante. Et lui, le visage baigné de pleurs et rayonnant, il repassait dans sa mémoire toutes les grâces de son enfance et de sa jeunesse cléricale, il priait pour ses maîtres, pour ses chers enfants, et tout à Dieu il s'engageait à consacrer toutes ses forces, toute sa vie, tous ses dons, à Jésus-Christ et aux âmes.

[1] *Journal intime*, p. 38-43.

[1] Lettre à sa mère, 24 novembre 1824.
[2] A sa mère, décembre 1825.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Für und Wider in Sachen der katholischen Reformbewegung der Neuzeit, par le Dr Matthias Höhler, chanoine de Limburg-sur-Lahn. — In-8 de 130 p., 1 fr. 50. — Fribourg, Herder.

Il y a des gens qui ne sont pas contents en Allemagne. Les intellectuels du clergé trouvent qu'on ne leur fait

pas un rôle assez important dans le gouvernement de l'Eglise. Les abbés-professeurs d'Universités se plaignent qu'il n'y ait place au soleil que pour les Jésuites et les élèves des Jésuites. Ils boudent le jésuitisme. Ils boudent les néo-scolastiques. Ils boudent les professeurs de grands séminaires. Ils boudent la théologie morale et la méthode alphonsienne. Tout serait à réformer, disent-ils, si l'on ne veut pas que l'Eglise roule aux abîmes ; et parce que le Centre catholique ne veut pas prendre en main la réforme de l'Eglise, ils boudent le Centre. Ils ont essayé de clamer ces choses dans des journaux catholiques, la *Germania*, la *Kölnische Volkszeitung ;* et parce que ces journaux, remis vertement à leur place par le P. Lehmkuhl, ont fait mine de ne pas vouloir les suivre jusqu'au bout, eux ont fait mine de fonder un grand journal catholique quotidien destiné à combattre le Centre. Le cri d'alarme d'un vaillant évêque les ayant arrêtés, ils ont fondé, à défaut de journal quotidien, un organe hebdomadaire, qui d'ailleurs ne s'en porte pas mieux. Ils se plaignent qu'on les traite de semi-hérétiques. On les met à l'Index. Rome condamne Schell. Les évêques d'Autriche se permettent de blâmer le méchant livre de Mgr Ehrhard qui alors trônait dans leur pays, à l'Université de Vienne, et qui, transféré l'an dernier, à la suite de ces événements, à la chaire laissée vacante en l'Université de Fribourg-en-Brisgau par la mort de Kraus, vient enfin d'être appelé à la nouvelle Faculté de théologie catholique récemment instituée à Strasbourg, comme si l'on avait tenu à bien marquer dès le début de quel esprit sera animée la nouvelle Faculté. Et des catholiques qui manifestement sont teintés de jésuitisme se permettent d'estimer que la *Weltgeschichte in Karakterbildern* (Histoire universelle en monographies), en cours de publication sous la direction de ces messieurs, ne respire pas le plus intime parfum de l'esprit catholique et que même plusieurs des volumes parus, le *Christus* de Schell, le *Cavour* de Kraus, le *Grand-Electeur* de Spahn, ont causé la plus pénible impression dans les milieux catholiques.

Au fond, il n'y a en tout ceci rien de nouveau. Ce n'est pas d'aujourd'hui que MM. les professeurs des Facultés de théologie catholique allemande (faut-il écrire *allemande* ou *allemandes ?*) ne sont pas contents. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils jugent qu'on ne leur fait pas la place assez grande. Il y a quarante ans (c'était en 1863, à un Congrès de savants tenu à Münich) que Dœllinger revendiquait pour eux la direction intellectuelle de l'Eglise. On sait dans quel sens s'est exercée cette direction au temps du Concile et comment, au lendemain du Concile, c'est parmi eux d'abord que s'est recruté le vieux-catholicisme. Ils ont été battus ; mais ils en ont toujours gardé quelque amertume au cœur et une défiance vis-à-vis du magistère ordinaire de l'Eglise. Tout ce bruit qui se fait aujourd'hui, au fond c'est un écho de la bataille qui s'est livrée alors.

Voilà le sujet du nouvel ouvrage du chanoine Höhler : *Le Pour et le Contre dans le mouvement de réforme catholique d'aujourd'hui.* Ce sont des questions brûlantes, à l'heure actuelle, dans le clergé allemand. Mais l'excellent chanoine Höhler, un des vétérans de la presse catholique allemande, est, en même temps que l'un des esprits les plus sûrs et les plus vigoureusement catholiques, l'une des plumes les plus fines et les plus aimables de la polémique contemporaine. Il sait tout dire, avec autant de mesure que de netteté, avec autant de bonne grâce que de décision. Son livre contribuera certainement beaucoup à faire la paix et la lumière. Il présente les choses sous forme dialoguée, ce qui, sous une plume habile, est un excellent moyen d'en mettre en pleine lumière les aspects divers et la complexité : imaginez-vous un brave curé qui ne sait plus où donner de la tête parmi une bande de vicaires impétueux qui n'ont aux lèvres que des noms de bataille, Ehrhard, Schell, Spahn, Hertling, etc., et voilà l'affaire engagée, avec le concours d'excellents paroissiens qui paraissent juste à point pour glisser un peu de calme en certains esprits et quelquefois aussi un peu de sens ecclésiastique.

Et, puisqu'il s'agit de dialogues, pourquoi, à ceux de nos confrères qui sont toujours en quête d'une bonne méthode, de la « meilleure » méthode de conversation allemande, pourquoi ne leur recommanderions-nous pas, même à ce point de vue tout grammatical et scolaire, les pages du chanoine Höhler, écrites toujours dans une langue adorablement familière et distinguée, simple et fine, primesautière et délicate, la langue des gens chez qui l'esprit et la charité font toujours parfait ménage ?

Sur ces questions délicates, nous devons encore signaler, comme excellents opuscules d'actualité : *Fortschrittlicher Katholizismus oder Katholischer Fortschritt ?* (Catholicisme progressif ou Progrès catholique), par le chanoine Höhler, 1 fr. 25, Trèves, imprimerie St-Paulin ; — *Wahre und falsche Reform* (Vraie et fausse réforme), par Mgr Keppler, évêque de Rottenburg, 0 fr. 32, Fribourg, Herder (la brochure de Mgr Keppler vient d'être traduite en français par l'abbé Bègue, professeur au Collège Saint-Michel, à Fribourg en Suisse, in-8 de 32 p., Fribourg, Imprimerie du B. Pierre Canisius) ; — *Zur Stellung des Katholizismus im 20. Jahrhundert* (De la situation du catholicisme au xx^e^ siècle, réponse au livre de Ehrhard), par Mgr Egger, évêque de St-Gall, 1 fr. 50, Fribourg, Herder ; — *Die religiösen Reformbestrebungen der Gegenwart und die katholische Kirche* (Les visées de réforme religieuse au temps présent et l'Eglise catholique), lettre pastorale de Mgr Korum, évêque de Trèves (une des plus touchantes et des plus fortes choses que vous puissiez lire), 0 fr. 40, Trèves, imprimerie St-Paulin ; — et la brochure (annoncée ici l'an dernier déjà) du D^r^ Einig, professeur au Grand Séminaire de Trèves : *Katholische Reformer* (avec un supplément à l'adresse d'Ehrhard : *Ehrhards Gegenkritik*), excellente dissection et mise au point des idées de ces messieurs, 0 fr. 63, Trèves, imprimerie St-Paulin.

Les Associations agricoles en Belgique, par Max Turmann. — Un vol. in-12 de VIII-432 p., 3 fr. — Paris, Lecoffre.

La Coopération, par M. Hubert-Valleroux, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Un vol. in-12 de 228 p., 2 f. — Paris, Lecoffre.

I. — Les *associations agricoles* sont, nous le savons, un des sujets qui préoccupent le plus nos confrères de la campagne. Voici une monographie comme ils les aiment, faite de documents, de chiffres, d'exposés de résultats, suivant la manière bien connue de l'auteur des *Patronages* et des *Œuvres complémentaires de l'école.*

Sous l'influence de la concurrence et pressés par les nécessités de la crise agricole, les cultivateurs se sont formés en associations rurales en Allemagne, en Danemark, en France, en Italie, et dans la plupart des nations européennes. M. Max Turmann a borné son enquête à la Belgique, d'abord parce que sa passion de précision l'incitait à se cantonner dans un petit pays, et puis, parce que réellement la Belgique est le plus intéressant des peuples, aussi bien pour l'économiste que pour le catholique. Elle s'est mise assez tard, la dernière peut-être, au régime des associations agricoles ; elle a commencé il y a à peine dix ou douze ans, mais elle a largement regagné le temps perdu, et aujourd'hui elle a pris rang parmi les peuples qui ont le mieux développé la mutualité et la coopération rurales.

Comment s'est opéré ce développement si rapide ? C'est qu'en Belgique le mouvement nous présente un caractère qu'il n'a présenté, du moins au même degré, en nul autre pays. En Belgique vous ne trouverez guère d'institutions économiques qui n'aient des tendances politiques ou religieuses nettement proclamées ; et les

associations agricoles ont été, comme toutes les autres, carrément confessionnelles et politiques, c'est-à-dire, ou catholiques, voire même cléricales, ou collectivistes-révolutionnaires. Chez nous, on fait parade d'une neutralité qui le plus souvent n'est qu'apparente ; en Belgique on n'en veut pas.

Et c'est ainsi que l'ensemble des œuvres agricoles belges est dû aux catholiques, et parmi les catholiques, aux curés, qui se sont montrés les plus actifs promoteurs d'œuvres rurales, sous l'inspiration et l'impulsion des évêques et à la suite d'une préparation sérieuse, non seulement dans les grands séminaires (conférences d'œuvres), mais dès les petits séminaires, où l'enseignement agricole figure aux programmes.

Bien-aimés confrères, il y a là des chapitres qui n'ont rien d'oratoire ni même d'éloquent : M. Max Turmann se pique si peu de style, ou de ce qu'on appelle le style, ne visant qu'à la clarté et à la précision, où il est incomparable. Mais quelle « éloquence » dans ces chiffres et dans ces simples exposés !

II. — Les *associations agricoles* sont une des formes et des applications de la Coopération ; et, parmi les institutions que le siècle dernier a vues naître dans le dessein d'améliorer la situation des travailleurs ou même des consommateurs en général, la Coopération tient une des premières places. — Aussi fera-t-on le meilleur accueil à la monographie que vient de lui consacrer M. Hubert-Valleroux dans la *Bibliothèque d'Economie sociale* si brillamment inaugurée il y a dix-huit mois sous la direction de M. Henri Joly. C'est un exposé technique, clair et sobre, ce qui n'exclut pas la chaleur ni l'intérêt. Quinze pages d'Historique sur l'origine et le développement de l'idée de coopération dans la seconde moitié surtout du XIXe siècle ; tout le reste du volume nous dit la situation *actuelle* des sociétés coopératives : sociétés de *production* (statistique, fondation, fonctionnement, personnes, capitaux, gestion, faveurs officielles, influences socialistes, syndicats), — coopératives pour *l'achat et la vente* en commun, — coopératives de *consommation*, en France et à l'étranger (chez les socialistes en particulier de Belgique, de France et d'Allemagne), — enfin coopération agricole (culture en commun, laiteries coopératives, etc.).

Albrecht Dürer. Sein Leben, Schaffen und Glauben, par A. Weber, professeur au Lycée royal de Ratisbonne. — Un vol. gr. in-8 de XII-236 p., 3 f., relié 3 f. 75. — Ratisbonne, Pustet.

Albert Dürer (1471-1528) est le plus grand nom de la peinture et de la gravure allemande, et d'ailleurs l'un des plus grands noms de l'histoire universelle des beaux-arts. Des travaux considérables lui ont été consacrés, souvent peu accessibles et d'un prix très élevé. M. Weber ne s'est pas borné à présenter, sous une forme claire et élégante, le fruit des recherches de ses devanciers : lui-même est un chercheur et un spécialiste de Dürer, depuis plus de dix ans déjà ; et il a eu même le mérite de découvrir (1900) un Dürer que le maître avait mentionné dans son journal mais dont la postérité avait ensuite perdu la trace (le *Saint Jérôme* de Lisbonne).

Et comme rien ne vaut, pour faire connaître un peintre, la vue elle-même de ses œuvres, M. Weber a joint à son livre plus de cinquante reproductions des chefs-d'œuvre de Dürer. Il a choisi surtout les sujets religieux (trois ou quatre seulement sont des portraits, Charlemagne, l'empereur Maximilien, etc.). Et l'exécution en est la perfection même. Il n'est pas possible de mieux faire sentir ce qu'il y a toujours de douceur profonde et de bonté vigoureuse sous la franchise et la brusquerie de nombre de créations de Dürer. Le Christ en croix (Dresde), le Christ bénissant (Münich), les scènes de la *Vie de Marie*, saint Eustache et l'apparition de la Croix, le portrait même, adorablement bon et touchant, de Michel Wohlgemut (le maître de Dürer), arrachent les larmes.

M. Weber consacre plus de 100 pages de son livre (p. 120-226) à la « confession » de Dürer. Dürer fut-il catholique ou protestant ? La question eût paru étrange à ses contemporains. Après sa mort, ses concitoyens de Nüremberg dispersèrent dédaigneusement ses œuvres, n'y voyant que « de vieux tableaux papistes. » Et de tous ceux qui publièrent alors ou dans les deux siècles suivants des biographies ou souvenirs sur le vieux Maître, nul n'a eu la pensée de le représenter comme un disciple de Luther. Ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que les protestants l'ont tiré à eux ; et l'on a la douleur maintenant de voir, à la fameuse église du château de Wittenberg (l'église des 95 thèses de Luther), parmi les 32 médaillons de « protecteurs et amis de la Réforme » plantés là par Guillaume II, le médaillon de Dürer (tout comme on voit, à Worms, au pied du monument de Luther, la statue de Savonarole parmi celles de Wiclef, Jean Hus et autres précurseurs).

Les protestants ont exploité contre lui des fragments de son journal intime. Dürer a eu sa petite fièvre d'enthousiasme pour Luther. Mais beaucoup, au début, et des meilleurs, ont salué avec allégresse l'apparition de Luther. L'Eglise d'Allemagne était dans un état épouvantable ; tout ce qui y restait d'honnête appelait à grands cris une réforme. Quand Luther se leva, on put croire, de loin, au premier moment, que c'était le saint Bernard attendu. L'illusion était permise et fut en fait partagée par des gens qui sont morts ensuite martyrs de leur foi. Les événements ne pouvaient avoir pour les contemporains la portée que nous leur reconnaissons à distance. L'affichage des 95 thèses à la porte de l'église de Wittenberg, en 1517, n'était, en soi, qu'un fait divers, quotidien dans la vie universitaire d'alors. On apprit ensuite que Luther parlait violemment des abus de la curie romaine : mais saint Bernard et d'autres saints personnages avaient-ils donc toujours été si tendres ? A Rome même, on ne voyait pas, au début, l'affaire sous des couleurs si noires ; et les lettres de Luther à Léon X, en 1518 et 1519, permettaient d'espérer. Mais Luther lui-même, en ces années qui furent d'angoisse extrême pour lui comme pour d'autres, ne savait pas au juste ce qu'il voulait. L'a-t-il jamais su d'ailleurs ? Il y aurait, sur la psychologie de Luther, des choses très curieuses à dire, que nous essaierons de dire un jour. — Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'après l'excommunication fulminée par Léon X en 1520 et le ban de l'Empire prononcé par le Reichstag de Worms, en 1521, que la situation fut éclaircie pour tout le monde, — et pour Dürer en particulier. Il s'était répandu en effusions ardentes devant son « Seigneur Jésus-Christ » pour le remercier d'envoyer enfin à son Eglise le réformateur attendu : à partir de 1521, plus rien, il rentre dans le silence de son art ; il continue à peindre des Madones ; il fréquente les pèlerinages ; il y achète des chapelets ; il aime les processions de la Fête-Dieu ; il rompt les relations avec ses amis « luthériens » de la première heure (sauf avec Mélanchton, qui longtemps encore apparut à beaucoup de braves gens comme le médiateur nécessaire et le réconciliateur prédestiné pour le retour de la paix) ; et quand il meurt (subitement) le 6 avril 1528, ce n'est que sur des lèvres catholiques que l'on trouve des témoignages de deuil et de sympathie.

La vie et les œuvres de Ballanche, par Ch. Huit, professeur honoraire de l'Université catholique de Paris. — Un vol. in-8 de VIII-398 p., 3 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Le délicat philosophe qu'est M. Huit se délasse de ses spéculations platoniciennes en nous donnant d'exquises biographies de chrétiens qui furent, comme lui,

des apôtres et des penseurs : il a commencé par *Ozanam*, il continue aujourd'hui par *Ballanche*.

Ballanche, au nom aussi doux que le fut son âme, né en 1776, mort en 1847, a été oublié de la génération qui l'a suivi immédiatement. C'est le destin de tous les précurseurs, de tous ceux qui, au lieu de se mettre à la remorque de l'opinion et à la poursuite du succès prochain, ont vu de loin et dit leur vision. N'a-ce pas été le destin de Lamennais lui-même ? Et c'est l'honneur de notre temps de remiser tous ces rhéteurs dont les noms prétentieux encombraient jadis nos histoires littéraires (les Thomas, les Rollin, les d'Aguesseau, les Saint-Lambert), pour rendre honneur et rang à ceux qui ont mérité le titre de penseurs.

Nous ne pouvons pas esquisser même la biographie de Ballanche. Tous ceux qui ont lu l'*Ozanam* de M. Huit nous reprocheraient de déflorer son *Ballanche*. Cette vie nous fait pénétrer (ceux qui connaissent les *Souvenirs* de Mme Récamier le savent déjà) dans ce que la première moitié du XIXe siècle offre de plus distingué, de plus élevé, de plus chrétiennement exquis ; et lui-même y tient une place de choix.

En littérature, dans son livre publié en 1801, *Du Sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*, il a devancé et complété la thèse du *Génie du christianisme* (mais sans la magie du style). Il a été, comme critique, au fond de ce que l'on a appelé le romantisme *rationnel ;* et tandis que Chateaubriand nous disait des raisons nouvelles, et très justes, d'admirer nos grands classiques, Ballanche en donnait, non pour nous en détacher, mais pour nous apprendre à les juger avec indépendance et à titre *relatif*. Il a été *symboliste*, et un symboliste français : *Orphée* (1830) et *la Vision d'Hébal* (1831), s'ils nous arrivaient traduits de l'allemand ou du scandinave, comme ils seraient accueillis avec transport !

Mais c'est surtout en politique et en sociologie qu'il nous apparaît, aujourd'hui, un précurseur *(Essai sur les Institutions sociales*, 1818 ; — *Le Vieillard et le Jeune Homme*, 1819 ; — *Palingénésie sociale*, 1827). Il a, l'un des premiers, donné l'exemple de chercher un terrain théorique et pratique de conciliation entre l'Eglise et l'état social sorti de la Révolution. Il a été le premier des démocrates chrétiens. Et c'est le plus rare mérite de M. Huit d'avoir dégagé, avec autant de netteté et de sûreté que de largeur et de délicatesse, les théories originales et prophétiques de ce paisible et méditatif sociologue : avènement irrésistible de la démocratie, abandon définitif des anciens privilèges, organisation d'une société fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité, tendance à la division de la propriété et à la dignité civique de chacun, suffrage universel, mais plural et obligatoire, retour du catholicisme à l'idéal de religion sociale et éducatrice qu'il avait laissé légèrement s'obscurcir au cours des deux siècles précédents dans l'atmosphère des cours : — voilà ce qu'avait prévu Ballanche et ce que vient de nous redire M. Huit, expliquant et mettant au point juste certaines formules qui seraient susceptibles d'une interprétation fausse et ne pouvaient d'ailleurs avoir la précision rigoureuse d'une Encyclique de Léon XIII, notant spécialement que Ballanche a très bien pu, sans sortir du domaine permis, dire que le catholicisme n'avait pas encore atteint la plénitude de son développement, et répétant, à ce propos, le mot de M. Brunetière :

« Pour répondre aux besoins nouveaux de la société, l'Eglise n'a qu'à expliquer un de ses aspects éternels et à lui faire prendre de nouvelles formes. »

Le Président Hénault, 1685-1770, *sa vie, ses œuvres*, d'après des documents inédits, par Henri Lion, docteur ès-lettres. — Un vol. in-8 de IV-446 p., avec portrait en héliogravure, 7 fr. 50. — Paris, Plon.

« Qui n'a pas vécu avant 1789, n'a pas connu la douceur de vivre », disait Talleyrand en un jour de mélancolie. Ce qu'était cette « douceur de vivre », on en aura, à travers les pages de ce volume, un sentiment très vif, très fin, et d'ailleurs sans envie : car, grâce à Dieu et en dépit de tout, le sens moral s'est élevé quelque peu, dans la société mondaine, depuis Talleyrand et depuis le président Hénault.

Le président Hénault est un des types les plus souriants, les plus esthétiques, du magistrat homme de lettres au XVIIIe siècle. Car la magistrature aimait alors à chercher dans les lettres un délassement à la jurisprudence, un ornement que la politique ne lui assurera pas au siècle suivant ; et c'est la littérature (et non la jurisprudence) qui a sauvé de l'oubli les noms du président Bouhier, du président de Brosses, du président Rolland, du président de Montesquieu, qui les accable tous de sa supériorité. Hénault est en bonne place parmi ces amis des Muses ; et même, après la mort de Montesquieu, c'est lui qu'on appellera *le Président* tout court.

Hénault, lui, n'écrasait personne de sa solennité, C'était un homme de société. La fin de l'homme, pour lui, était de plaire ; et il plut. Sa vie déroule très doucement sous nos yeux le tableau de cette société du XVIIIe siècle, la plus polie et la plus élégante qui ait jamais été, la plus raffinée et la plus spirituelle, la plus superficielle aussi, la plus égoïste et la plus aveuglément fermée aux choses qui restent pourtant le tout de la vie des individus et des peuples. Et tout cela, l'héliogravure extrêmement fine qui est au frontipisce de ce volume vous le dit déjà dans le plus pénétrant des langages : c'est tout le XVIIIe siècle qui se reflète dans ces yeux.

Non pas évidemment le XVIIIe siècle qui monte en fanfare à l'assaut du trône et de l'autel, mais le XVIIIe siècle frivole et léger ; et c'est celui-ci qui a préparé l'autre et assuré son triomphe définitif. C'est le XVIIIe siècle des gens qui jouissent et qui d'ailleurs mettent à jouir une grâce aujourd'hui bien évanouie, que l'on serait tenté de trouver exquise si l'on n'était à chaque instant ramené à la pensée de tout ce qu'elle recouvrait d'égoïsme. C'est le XVIIIe siècle des gens qui aiment la religion, qui l'aiment beaucoup certainement, pour le peuple et même pour eux quand ils croient que la vie n'a plus rien à leur offrir (témoin la confession générale que fit Hénault à cinquante ans, en 1735, au cours d'une grave maladie), mais qui d'ailleurs ne soupçonnent pas que la religion leur impose des devoirs sociaux et trouvent que tout est pour le mieux dans la plus brillante des sociétés et le meilleur des royaumes. — Ce sont ces gens-là qui préparent les explosions populaires et les pires excès.

Et ce n'est pas à ce point de vue sociologique que s'est placé M. Henri Lion ; mais c'est l'impression qui se dégage quand même de ce volume, l'un des plus agréables et des plus fins, des plus consciencieux et des plus dignes que l'on ait écrits sur les sociétés du XVIIIe siècle, sur la Régence, sur le Parlement, sur Mme du Deffand, sur Marie Leczinska, sur Voltaire enfin.

Etudes sur les auteurs français *prescrits pour le Brevet supérieur 1903-1905*, par l'abbé Th. Delmont, prof. de littérature française à l'Université catholique de Lyon. — Un vol. in-12 de VI-996 p., 4 fr. — Lyon, Vitte.

Histoire du moyen âge, par J. Bernard. — Un vol. in-12 de 444 p., relié toile souple, 4 fr. — Lyon, Vitte.

Entretiens et Lectures de morale personnelle, par P.-F. Pécaut. — *Classe de quatrième.* — Un vol. in-12 de 242 p., 2 fr. — Paris, Garnier.

Les programmes se renouvelant sans cesse, les *Manuels* doivent suivre. Et c'est tout profit quand les

éditeurs les confient non à des « faiseurs de Manuels », mais à des maîtres comme M. Delmont. M. Delmont est l'un des vétérans de nos Universités catholiques ; mais il n'a rien perdu des ardeurs de la jeunesse. Nul ne sait mettre en valeur comme lui les souvenirs, les citations, les anecdotes. C'est qu'il sait beaucoup, et que, sachant beaucoup, il connaît la valeur de chaque détail. Et l'on est tout ravi de revivre, en sa compagnie, non seulement notre XVII^e^ et notre XVIII^e^ siècle, mais surtout le XIX^e^, Michelet, Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, etc. Sur Victor Hugo, une étude qui est l'une des plus vigoureuses et des plus écrasantes.

Les programmes de l'enseignement classique ayant été, eux aussi, remaniés le 31 mai 1902, M. Bernard a dû refondre son *Histoire du moyen âge*, précisant ici, condensant là, mais toujours avec cette netteté parfaite et cette puissance surtout de suggestion qui fait de ses *Manuels* des chefs-d'œuvre du genre, d'inimitables « éveilleurs d'idées ».

C'est en conformité aussi des « programmes » que M. Pécaut a rédigé ses *Entretiens*. M. Pécaut est le fils de l'un des coryphées du protestantisme français, de l'un des hommes qui (avec M. Buisson) ont le plus fait, il y a quelque trente ans, pour déchristianiser, pour laïciser l'enseignement primaire. M. Pécaut père faisait aux jeunes filles de l'Ecole normale de Fontenay-aux-Roses des conférences de morale qui étaient devenues très célèbres dans le monde universitaire et pouvaient passer pour d'admirables « méditations » laïques et vidées de tout surnaturel. M. Pécaut fils s'est, lui aussi, donné à l'enseignement de la morale. Et ses *Manuels* sont fort intéressants. On ne les mettra pas aux mains de nos enfants ; mais ils seront une intéressante ressource à ceux de nos confrères qui, n'ayant pas loisir d'étudier Guyau ou Spencer, voudront pourtant ne pas ignorer les positions des tenants de la morale indépendante. — Les *Entretiens* qu'il publie aujourd'hui sont un traité des vertus morales : la sincérité (le mensonge, l'esprit de ruse, l'hypocrisie, etc.), le courage, la délicatesse morale, la probité, la bonté (et tout ce qui s'y peut rattacher, affections légitimes, politesse, etc.), l'éducation de soi-même (l'autorité *intérieure* de la conscience, l'examen de conscience, les habitudes, etc.). Il laisse de côté l'idée religieuse, et il fait bien, puisque, quand il s'oublie à en parler, c'est pour écrire des phrases comme celle-ci, qui ouvre le paragraphe consacré aux martyrs : « Toutes les religions ont eu des milliers et des milliers de martyrs » (p. 63). Mais, cet état d'âme de l'auteur une fois connu, il n'en reste pas moins que son livre est pour nous un document précieux. Il nous tient au courant de ce qui se fait en dehors de nous ; il nous dit d'ailleurs de fort bonnes choses sur les vertus morales et nous fournit des citations qui pour nous auront le mérite de la nouveauté, empruntées qu'elles sont généralement à des auteurs qui n'ont rien d'orthodoxe, Kant ou Stuart Mill, Diderot ou Guyau, Henri Martin ou Edgar Quinet.

Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, *écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée* par les généraux qui ont partagé sa captivité. — Edition nouvelle, enrichie de notes et appendices par D. Lacroix. — Un vol. in-12 de x-560 pages, 3 f. 50. — Paris, Garnier.

Tout le monde sait l'intérêt extrême de ces *Mémoires*, publiés pour la première fois en 1822 par les généraux Montholon et Gourgaud sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon. — « Ils sont incontestablement, dit Thiers, l'un des plus beaux monuments de sa vie et le plus beau de son siècle ; on ne connaît qu'une partie de Napoléon quand on ne connaît que ses actions. Napoléon écrivain est aussi grand que Napoléon homme d'Etat et capitaine. »

Aussi cette nouvelle édition sera-t-elle bien accueillie des érudits comme des amateurs. On a respecté scrupuleusement le texte de Napoléon ; mais on l'a illustré de notes, et l'on a ajouté en appendices quantité de pièces officielles que Napoléon ne cite que par fragments. Des cartes, des plans de détail laissent suivre aisément les opérations militaires.

Ce tome I va du siège de Toulon à la paix de Campo-Formio.

Etudes d'histoire et de théologie positive, par Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — *Troisième édition.* Un vol. in-12 de VIII-327 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Les deux premières éditions ont été épuisées en moins d'un an, ce qui est un rare succès pour un ouvrage de haute érudition, et le témoignage réconfortant qu'un public de plus en plus nombreux s'intéresse à ces questions quand elles lui sont présentées avec les garanties désirables de compétence et de conscience, et, ce qui ne gâte rien, avec une clarté et une urbanité parfaite. (Voir ce que nous avons dit de la 1^re^ édition, *Ami*, 1902, p. 622).

La troisième édition a subi une revision considérable. — La discussion théologique qui accompagnait (p. 266-275) l'étude sur la *hiérarchie primitive*, a été supprimée et remplacée par un excursus sur le témoignage si controversé de saint Jérôme touchant l'organisation primitive de la hiérarchie à Alexandrie. — L'étude sur l'*agape* a été, peu s'en faut, intégralement écrite à nouveau, pour répondre à la critique qu'en avait faite Funk, de Tubingue : Mgr Batiffol maintient et fortifie sa position, et n'hésite pas à déclarer noblement qu'il aurait supprimé son étude si l'exposé de Funk l'avait convaincu (voir un bref résumé de la controverse, *Ami* 1903, p. 862). — L'étude sur l'*arcane* n'a subi que quelques corrections matérielles. — Quant à l'étude sur *les origines de la pénitence* (p. 43-222), qui est le morceau capital de l'ouvrage, le plus neuf et le plus décisif, apportant à l'une des questions les plus difficiles de la théologie et de l'histoire de la discipline chrétienne une clarté que l'on n'eût pas cru qu'il fût possible d'atteindre en un sujet encombré de tant de controverses, elle est reproduite, dans cette nouvelle édition, sans changement.

L'autobiographie d'un nègre. **Booker T. Washington.** — Traduit de l'anglais, avec introduction et notes, par Othon Guerlac. — Un vol. in-12 de XXVIII-292 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

L'apparition de ce volume en 1901 fut un événement en Amérique. Quelques mois après (octobre de la même année), l'auteur eut à conférer à Washington avec le président Roosevelt ; et le président, sans doute pour causer plus à loisir, l'invita à sa table : ce fut un autre événement, et terrible. Quand les dépêches de Washington annoncèrent le lendemain aux gens du Sud que le président vait reçu à sa table, à la *Maison Blanche*, un homme de couleur, les Sudistes faillirent se brouiller avec M. Roosevelt et traduisirent tout au moins leur indignation et leur dégoût avec cette véhémence à grands éclats dont même les froids Anglo-Saxons ne s'abstiennent pas quand ils voient quelque danger menacer à l'horizon leurs intérêts.

Ce ne sont pas ces cris de fauves qui ont fondé la gloire de Booker Washington. Les présidents Mac-Kinley et Cleveland le tenaient déjà pour un des citoyens les plus utiles à son pays et recouraient volontiers à ses lumières (seulement ils ne le priaient pas à la table présidentielle : tant il est vrai que les questions d'étiquette, même aux Etats-Unis, sont quelque chose !). Booker Washington a aujourd'hui environ quarante-cinq ans : on ne peut pas préciser davantage, attendu

qu'étant né esclave, il ne sait pas au juste où ni en quelle année s'est passé un événement que l'état civil d'alors n'enregistrait pas. Il a donné toute sa vie au relèvement intellectuel et moral de ses frères de couleur ; et son établissement de Tuskegee est une des institutions les plus bienfaisantes des Etats-Unis. Nous en avons dit un mot déjà en 1902 (*Ami*, p. 419, en note). On sera heureux, à travers la traduction de M. Othon Guerlac, écrivain distingué et l'un des Français qui connaissent le mieux les choses et les gens d'outre-mer, on sera heureux de suivre la question nègre aux Etats-Unis, de la vivre, peut-on dire, et de la vivre avec une intensité qui rappelle les plus fortes beautés de *La Case de l'Oncle Tom*.

Car, et c'est le plus rare éloge qui puisse en être fait, cette *Autobiographie d'un nègre* apparaîtra à tous les lecteurs ce qu'elle est apparue à M. Guerlac, « comme une *Case de l'Oncle Tom* aussi captivante mais plus moderne et plus vraie que l'autre. »

Un artiste d'autrefois. **Adolphe Nourrit,** par Etienne Boutet de Monvel. — Un vol. in-12 de II-322 p., avec trois portraits, 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Adolphe Nourrit fut le grand artiste de l'Opéra français sous la Restauration et la Monarchie de Juillet : et il a eu sur son art, sur la révolution musicale qui a transformé l'art lyrique en France, une influence assez décisive pour que Louis Quicherat l'ait jugé, il y a trente-cinq ans, digne d'une monographie en trois vol. in-8.

Mais c'est à un autre point de vue que s'est placé, pour nous le présenter aujourd'hui, le très délicat artiste qu'est M. Boutet de Monvel. Et ce qui, nous aussi qui ne sommes pas spécialistes de la musique théâtrale, ce qui nous intéressera beaucoup plus que l'œuvre, c'est l'homme lui-même, homme d'une rare élévation d'esprit et de caractère, homme de dévouement, homme de pensée, doué au plus haut degré de cette chaleur communicative qui ouvre l'âme aux nobles émotions, aussi irréprochable dans sa vie privée qu'entraînant sur la scène, exerçant son art avec la sincérité et la conscience qu'il eût apportées à l'exercice d'un sacerdoce, — vraiment digne, à ce point de vue, du titre que lui décerne, au frontispice de son livre, M. Boutet de Monvel : *Un artiste d'autrefois*, vraiment « homme d'autrefois », cet artiste muré dans son idéal, inaccessible aux appels de la vanité, détaché de tout intérêt matériel, dédaigneux de toutes les habiletés, et méritant, par la droiture et la probité de son âme, d'être ramené, non pas à la foi dont il ne s'était jamais complètement éloigné, mais à la pratique religieuse totale, à l'occasion de la première communion de ses filles (mars 1838), un an avant sa mort.

On lira là-dessus l'admirable lettre de sa femme qui le sollicite à ce retour à Dieu (il était alors à Naples, et elle à Paris), et la réponse, émouvante jusqu'aux larmes, de l'époux docile à l'appel de celle en qui il voit un ange gardien. — Mais on lira tout le volume, qui est presque tout entier fait de lettres de l'artiste à son épouse (ou quelquefois à ses amis), une des autobiographies les plus élevées et les plus attachantes que l'on ait publiées.

Démonstration rationnelle des fondements de la foi catholique, par le Dr E. Valvekens, ancien professeur de religion au séminaire de Hoogstraeten. — Un vol. petit in-8° de 240 p., 2 fr. — Jules de Meester, éditeur à Bruxelles.

Le présent manuel est un abrégé du cours d'apologétique publié par le même auteur sous le titre de *Foi et Raison*. M. l'abbé Valvekens le destine surtout à la jeunesse des collèges. Nous venons de le lire : c'est un excellent, très excellent livre. Le plan adopté est celui que suivent généralement les apologistes du christianisme. Dans les quatre parties de son ouvrage, l'auteur met un fidèle à même de répondre aux quatre questions suivantes qu'on peut lui adresser touchant sa foi : « Pourquoi avez-vous besoin d'une religion ? Pourquoi d'une religion révélée ? Pourquoi êtes-vous chrétien ? Pourquoi catholique ? » Mais ce plan, M. Valvekens nous semble le remplir mieux que personne. C'est qu'il est très au courant de toutes les erreurs et de toutes les objections modernes : on voit qu'il a lu les principaux ouvrages et même les revues qui paraissent de nos jours ; il n'y a peut-être pas un de nos grands écrivains français du XIXe siècle qui ne lui fournisse quelque citation ; les théories de Harnack sur l'Evangile y sont appréciées ; nous y avons même lu cette parole échappée à M. Combes le 26 janvier 1903 dans une séance de la Chambre, que « l'enseignement de la morale tel qu'il est donné dans les écoles du gouvernement est insuffisant et que les idées religieuses sont les plus puissantes forces morales de l'humanité. » On voit comment la présente apologétique sort du poncif et du lieu commun. Elle convient parfaitement à sa destination, je veux dire à la jeunesse de nos petits séminaires et de nos collèges. On la fera lire aussi avec grand profit à tous ceux qui ont besoin de trouver Dieu ou de le retrouver.

Le Tribunal de la Pénitence devant la Théologie et l'Histoire. *Thèse de doctorat* présentée et agréée devant la Faculté de Théologie de Paris, par M. l'abbé Pellé, du clergé de Quimper. — Un vol. in-12 de XLIV 540 pages. — Paris, Oudin.

L'*Histoire de la confession auriculaire* publiée en 1896 par M. Lea, protestant américain, a provoqué chez les théologiens, en France surtout, plusieurs travaux remarquables sur les origines de la pénitence sacramentelle, c'est-à-dire sur la manière dont l'Eglise primitive administrait le sacrement de pénitence. Ces travaux, que l'*Ami* a déjà signalés, ont pour auteurs MM. Boudinhon, Vacandard, Vacant, Mgr Batiffol et le Père Harent. Contre la critique partiale et très mal informée de M. Lea, ils établissent avec une lumineuse évidence que, dès la première heure, l'Eglise chrétienne affirma et exerça son droit de remettre véritablement les péchés ; que toujours les actes par lesquels ce droit s'est exercé, ont été les quatre suivants : la contrition, la confession, la satisfaction, l'absolution. Toute la divergence entre nos auteurs porte sur le mode dont ces actes s'accomplissaient primitivement. Quelle publicité au juste l'Eglise a-t-elle exigée de chacun des actes du pénitent durant les premiers siècles ? Avec quelle rigueur a-t-elle alors réservé, avec quelle indulgence a-t-elle prodigué son divin pouvoir de réconciliation, suivant que les circonstances le demandaient ? On comprend que, selon la manière d'interpréter les trop rares documents anciens, il y ait des réponses différentes à ces dernières questions.

M. Pellé a voulu « réunir et coordonner dans un tout harmonique » les éléments disséminés dans ces récents ouvrages et dans les autres qui traitent du tribunal de la Pénitence. Son livre contient, fondus ensemble, un traité de théologie morale et une étude d'histoire. Dans l'avant-propos, il nous rappelle brièvement quelles sont sur la Pénitence les doctrines certaines, les erreurs, les opinions controversées. Deux parties dans le livre. — La première est intitulée : *Le Tribunal de la Pénitence.* En cinq chapitres, l'auteur établit que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir des clefs ; qu'elle n'a jamais refusé d'en user en faveur des pécheurs bien disposés ; que ce pouvoir est sacramentel ; qu'il est judiciaire ; que les seuls prêtres ayant juridiction en sont les dépositaires. — La seconde a pour titre : *Le Prêtre juge d'ins-*

truction. Elle contient quatre chapitres. L'auteur y démontre d'abord par l'Evangile que la confession est nécessaire. Puis il prouve par la Tradition qu'elle a existé dans les cinq premiers siècles ; qu'elle fut secrète dès le principe ; qu'il y eut toujours une pénitence privée à côté de la pénitence publique.

L'ouvrage est consciencieusement composé : il suppose de nombreuses lectures et un examen approfondi des textes. Il a l'avantage de réunir en un seul volume ce qui a été dit de plus important sur le sacrement de Pénitence et par les théologiens, et par les critiques contemporains, et par plusieurs érudits du XVII^e^ siècle, Morin, Sirmond et Pétau.

Ce n'est pas qu'il nous paraisse sans défaut. M. Pellé aurait pu glisser sur certaines questions qui sont admises de tout le monde, au risque de diminuer la grosseur de son livre. Le plan pourrait être mieux ordonné et plus lumineux ; on ne voit pas le pourquoi des deux parties qui divisent la thèse, et l'ordre suivi oblige l'auteur à de trop nombreuses redites. M. Pellé ne définit pas toujours avec assez de précision les expressions qu'il emploie. Ainsi, il entend par *exomologèse* « l'aveu détaillé des fautes ; » mais en même temps il cite, sans la désapprouver, cette phrase de Mgr Batiffol : « Que de contresens on aurait épargnés aux controversistes anciens et modernes si on avait pu leur faire entendre que qui dit exomologèse ne dit ni confession publique, ni confession secrète ! » Enfin quand il s'éloigne des conclusions établies par les récents auteurs cités plus haut, ce qui est son droit, il ne nous semble pas s'appuyer sur de solides arguments, ce qui serait son devoir. Tel est, par exemple, le cas, quand il affirme que, durant les trois premiers siècles, il y avait à côté de la pénitence publique une autre pénitence dont tous les éléments étaient secrets.

Mais c'est trop insister sur les défauts. Ils tiennent du reste moins à l'auteur qu'aux difficultés d'un sujet qui n'est pas encore complètement éclairci. A lire la thèse de M. Pellé, on trouvera, malgré tout, à la fois plaisir et profit.

Heureux les cœurs purs, par l'abbé Berthier. — Un vol. in-16 de 388 pages, 1 fr. — Paris, Bonne Presse.

Ce livre est le huitième des ouvrages publiés dans ce format par le R. P. Berthier, ancien missionnaire de La Salette. Il traite de la chasteté parfaite. La lecture en sera utile à tous les fidèles, mais elle convient particulièrement aux prêtres et aux religieux. Trois parties. Dans la première, M. l'abbé Berthier expose d'après l'Ecriture, les Pères et les théologiens, la doctrine de l'Eglise sur la virginité, la viduité et le célibat. Dans la seconde, il dit quelles sont les œuvres qui conviennent spécialement à la chasteté parfaite. Dans la troisième enfin il énumère les moyens de garder la chasteté parfaite et d'en faire les œuvres.

Œuvres choisies de Mgr Billard, évêque de Carcassonne. — *Sermons, Prônes et Instructions*. — Tome I. — Un vol. in-8 de 624 p., 4 fr. — Paris, Amat.

La publication des lettres pastorales et discours composés par Mgr Billard durant son épiscopat avait fait souhaiter à plusieurs qu'on éditât également les prônes et sermons qu'il avait prêchés avant d'être évêque, comme vicaire, curé, chanoine et vicaire général. Le présent volume vient de paraître pour répondre à ce désir. Il contient une cinquantaine de discours prêchés de 1858 à 1863 à Saint-Remi de Dieppe et à Saint-Patrice de Rouen, sur les vérités qui forment l'objet habituel de la prédication pastorale. Une vingtaine ont été faits pour les différentes fêtes de l'année, surtout celles de la sainte Vierge. Les autres traitent des différentes vertus chrétiennes, l'humilité, la charité, la patience ; de la correction des défauts, comme le respect humain et la tiédeur ; de certains devoirs généraux ou particuliers, comme l'éducation des enfants, l'apostolat, la prière, la méditation, la sanctification du travail. Celui qui les a écrits ne songeait guère qu'on les publierait un jour. De là sans doute quelques imperfections de composition ou de style. Mais de là aussi plus de naturel et de spontanéité. Ce sont les premières productions d'un beau talent et d'une belle âme sacerdotale.

Précis de la Doctrine chrétienne, par M. l'abbé Servais, professeur de Religion à l'Athénée royal de Namur. — Tome I : L'HISTOIRE SAINTE, 2^e^ édit. — Un vol. in-8 de 150 p., 1 fr., port en sus. — Victor Delvaux, 23, rue de la Croix, à Namur.

Ce n'est point pour les petits enfants que la présente *Histoire sainte* a été écrite : pour le fond comme pour la forme elle dépasse la portée du premier âge, elle n'est pas en récits, le texte n'en est pas illustré. Cette constatation faite, il nous reste à dire que cette *Histoire sainte* est peut-être la plus documentée et la plus sérieuse que nous ayons lue. En soixante leçons, quarante-trois pour l'Ancien Testament et dix-sept pour le Nouveau, elle résume avec plénitude, clarté et précision, tout ce qu'il est essentiel de savoir sur le peuple de Dieu et sur la vie terrestre du Sauveur. On y trouvera même sur la géographie, le climat, la faune et la flore de la Palestine, deux leçons pour lesquelles l'auteur a consulté les plus récents ouvrages. Nous félicitons surtout M. Servais de ce que, sans faire étalage de science, il a mis à profit pour sa rédaction les études des commentateurs modernes. Trop souvent les objections des incrédules contre la Bible leur sont fournies par les maladroites inexactitudes de nos *Histoires saintes*. L'*Histoire* de M. Servais échappera à ce reproche : l'apologétique s'y mêle constamment à l'exposition. Telle qu'elle est, elle convient aux personnes du monde qui veulent connaître leur religion, aux enfants des catéchismes de persévérance, aux élèves des maisons d'éducation.

Manuel des Sciences sacrées, par Mgr Charles Daniel. — Un vol. gr. in-8 de 670 p., 7 fr. — Paris, Beauchesne.

Sous le titre de *Manuel des Sciences sacrées*, Mgr Daniel, prélat de la maison de S. S., nous donne un résumé analytique de l'histoire de l'Eglise. L'ouvrage est divisé en six parties : histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie X ; histoire des conciles généraux et des conciles particuliers ; indications sur la vie et les œuvres des Pères de l'Eglise et des écrivains ecclésiastiques qui ont vécu jusqu'à nos jours ; précis des hérésies et des schismes ; liste des principales éditions du texte original et des versions de la Bible ; liste des collections du Droit canonique. Les quatre premières parties sont relativement étendues ; les deux dernières ont chacune dix pages.

A vouloir embrasser tant de choses dans un volume, on ne peut guère, c'est évident, s'étendre sur chacune. On ne doit donc demander à celui-ci que les renseignements qu'on trouve dans un dictionnaire. Pour faciliter les recherches, l'auteur a mis à la fin de son *Manuel* des tables alphabétiques. Si les articles étaient rédigés avec un peu plus de précision, si les noms propres étaient un peu moins souvent défigurés, le livre de Mgr Daniel pourrait servir à la fois de manuel d'histoire ecclésiastique et de dictionnaire historique.

LES MONASTÈRES

II

LES MONASTÈRES AU XVIIIe SIÈCLE

Quel spectacle, s'il vous en souvient encore, que cette création spontanée de tant de monastères au XIIe siècle, suivie, au XIIIe, d'une nouvelle création qui change tout dans le monde en renonçant au monde! Mais, après des décadences et des réformes, histoire ordinaire des hommes et du temps, plus tard, au XVIIIe siècle, prélude de la Révolution, ces moines, jadis si purs, sont devenus, trop souvent, les complices du vice qu'ils étaient chargés de combattre par leur pénitence et leur vertu. Ces héritiers de tant de héros ont, sauf de glorieuses exceptions, trahi la grandeur de leur état. En 1789 enfin, ce titre de moines, porté jadis par les saints, les docteurs et les pontifes, est tombé, en plus d'un endroit, dans le mépris et l'opprobre de ce relâchement qui éteint l'Esprit de Dieu et qui efface l'Evangile au fond des cœurs.

Mais qui les a corrompus? Ceux-là mêmes qui ont le plus crié contre leur corruption : les hommes de l'incrédule et vicieuse société du XVIIIe siècle. Car, à partir de la Régence du duc d'Orléans, époque fatale, l'Eglise n'est plus seulement en butte aux passions du cœur de l'homme : elle est attaquée, poursuivie, harcelée par un vaste complot qui s'attaque à la société chrétienne tout entière, mais surtout à la société monastique.

Le jansénisme, la philosophie, la Commission dite des Réguliers, la franc-maçonnerie : voilà, dans l'ordre chronologique, qui doit porter la responsabilité de ce dépérissement moral des monastères.

I

On sait quel est le jansénisme, véritable tiers parti entre la Réforme et l'orthodoxie, catholicisme sans soumission et protestantisme sans courage, comme on l'a dit. Un Dieu qui donne à l'homme des préceptes et lui refuse la grâce sans laquelle il ne peut les accomplir; un Christ qui n'a versé son sang que pour les élus; des justes qui, lorsqu'ils font le bien, sont dans l'impuissance de résister à la grâce ; des pécheurs qui, lorsqu'ils font le mal, sont irrésistiblement entraînés ; plus de christianisme, puisqu'il n'y a plus d'amour possible entre le Créateur, qui est un tyran, et la créature, qui est une victime ; plus de morale, puisque l'homme, n'ayant plus la liberté d'agir et de n'agir pas, n'a plus la responsabilité de ses actes; plus même de philosophie, puisque le libre arbitre est supprimé : voilà le jansénisme. Pour propager et défendre cette hérésie, « la plus subtile et la plus fourbe que le diable ait jamais tissue », des gens qui veulent à toute force se faire passer pour membres d'une Eglise qui les anathématise ; des gens qui s'appliquent à feindre une soumission qu'ils n'ont pas, qui savent signer des formulaires sans y croire, qui affectent la morale la plus sévère et qui poursuivent leurs adversaires avec toutes les armes, depuis la calomnie jusqu'à la chanson; des gens qui savent se ménager dans l'épiscopat des adhérents déclarés et des fauteurs secrets ; des gens qui, par les restrictions et les réserves, par les ruses, les désobéissances occultes, les appels et les réappels, sont toujours en révolte et savent toujours déjouer les mesures de la police; des gens enfin dont l'intrigue est partout et ne se fait saisir presque nulle part : voilà les jansénistes jusqu'au moment où ils lèvent le masque en 1713.

On sait également que, à partir de cette époque, la bonne ville de Paris, si attachée encore à ses habitudes bourgeoises, malgré les exemples de haute corruption donnés par la cour, est, selon l'expression de l'avocat Barbier dans son *Journal*, « janséniste de la tête aux pieds. » Ce ne sont pas seulement les bourgeois, les magistrats, les avocats, les professeurs, les rangs élevés du tiers état qui sont gagnés et envahis : « Tout le gros de Paris, hommes, femmes, petits enfants, tient pour cette doctrine, sans savoir la matière, sans rien entendre à ces distinctions et interprétations, par haine contre Rome et les jésuites. Tout ce monde est entêté comme un diable. Les femmes, femmelettes et jusqu'aux femmes de chambre s'y feraient hacher [1] », d'autant plus ardentes dans leur âpreté sombre, qu'elles ignoraient de quoi il s'agissait.

On sait encore que de ce milieu agité partent les violences, les injures, les éclats de haine implacable, les traits sanglants ou ridicules, dans les écrits anonymes qui circulent impunément ; que les mémoires du temps abondent en particularités grotesques ; qu'il y a des personnes occupées de ces querelles au point de ne pouvoir dormir, et qu'il en est d'autres que la préoccupation fanatique prive d'appétit.

On sait enfin que l'opposition du jansénisme passe dans le Parlement, « gardien du droit national », et devient bruyante, passionnée, imprimant à l'esprit public des allures révolutionnaires ; qu'un jour, entre autres, en avril 1730, après une lutte emportée contre le ministre cardinal Fleury, on afficha dans l'intérieur du Palais des placards où l'on priait sainte Geneviève de délivrer Paris de la Constitution *Unigenitus*, comme elle l'avait jadis délivré d'Attila.

Mais ce que l'on sait moins peut-être, ce sont les affreux ravages que le jansénisme a faits dans la discipline des Ordres religieux. L'Ordre de saint Benoît, par exemple, ne connaît plus la paix. Ses Chapitres généraux sont devenus des champs de bataille. En 1733, cette année qui se passa en

[1] Barbier, *Journal*, II, 21.

mandements d'évêques, en arrêts du Parlement et en *convulsions*, leur Chapitre ne fut qu'un brigandage. Qu'on en juge seulement par le Sommaire, d'après les *Nouvelles ecclésiastiques* [1], gazette janséniste qui défia toutes les recherches de la police pendant nombre d'années et dont l'on ne put jamais arrêter l'impression clandestine, par l'effet sans doute de la complicité universelle : « M. de Rastignac, archevêque de Tours, commissaire pour le roi. Ordre d'exclure du Chapitre tous les non-soumis à la Bulle *Unigenitus*. On y exige la signature d'un Formulaire composé par le commissaire. Menaces et promesses employées pour séduire. Tous les Capitulants refusent la signature exigée. Artifices du commissaire. Restrictions qu'il leur permet de faire. Quatorze sont ainsi trompés. Les autres tiennent ferme. Ordre de les faire sortir du Chapitre. Sept appelants sortent. Onze autres refusent la signature et se retirent. Exil de sept appelants. Protestation du député de Bretagne. Lettre de cachet qui ordonne aux quatorze Capitulants restant de continuer le Chapitre. Protestations des visiteurs et députés des provinces. Diverses protestations contre ce Chapitre appelé des XIV. Remontrances des opposants au roi. Arrêt du Conseil qui supprime ces actes de protestations. Autre arrêt. Protestations diverses, etc. »

L'intérieur des cloîtres se ressent de ce désordre extérieur. Chez les Chartreux de Paris, ce ne sont qu'interrogatoires et questionnaires, disputes et appels comme d'abus, invariablement suivis de déplacements et de révocations, d'enlèvements et d'exils [2].

Le monastère des Carmélites de Paris, au faubourg Saint-Jacques, le premier monastère des Carmélites de France, ce monastère qui faisait l'ornement et la consolation de l'Eglise de Paris, étant entré plus avant que tout autre dans les voies de la mortification, du ravissement et de la prière, est en proie à des tempêtes intestines qui tournent la tête des filles d'Elie et de sainte Thérèse. Des Chartreux de Paris, qui ont perdu le bon sens, semble-t-il, en refusant obéissance à la Bulle, ne craignent pas, au mépris des règles claustrales et de toutes les bienséances, de s'introduire la nuit dans le couvent par le clocher de l'église des Carmélites, afin d'endurcir les saintes religieuses dans leur opposition à la Bulle. Mais les Carmélites ont pour visiteur un bénédictin qui a l'œil ouvert : c'est le célèbre dom La Taste, évêque de Bethléem. Ecoutons l'apologiste des Carmélites contre dom La Taste ; n'oublions pas que c'est un défenseur passionné qui parle, et qui se gardera bien de faire allusion aux ascensions nocturnes des Chartreux par le clocher du couvent :

« Dans le temps que dom La Taste est occupé à fureter les registres de la maison, il apprend qu'il y a une porte par laquelle, après être monté du dehors sur la voûte de l'église, on entre dans un grenier situé sur le chœur des religieuses, d'où l'on monte par une échelle au clocher. Il saisit avec avidité cet avis et, en conséquence, il demande, le vendredi 3 mai, qu'on le conduise à cette porte de communication, ne doutant point qu'une découverte de cette importance ne lui facilite le moyen de faire enlever les religieuses les plus opposées à la Bulle, sans qu'il paraisse que ce soit pour la Bulle qu'on les persécute.

« Les religieuses les plus anciennes de la maison ont toujours vu cette porte, dont la clef est gardée au Tour. Son usage est d'empêcher que les hommes, dont on est obligé de se servir pour sonner les cloches aux enterrements des princesses, n'entrent dans la maison, et surtout la nuit. Elle sert encore pour les ouvriers qui vont au clocher et pour les autres besoins de ce genre.

« Attenant le grenier d'où l'on sonne les cloches, est encore un autre grenier où l'on sèche le linge. On peut de celui-ci passer dans le premier par une porte dont la Dépositaire a la clef.

« Sur l'avis que l'on devait faire une visite, la Dépositaire, il y a un an, pensa que, n'y ayant qu'une porte entre les greniers, un visiteur de l'humeur de dom La Taste pourrait à cette occasion chercher querelle, et que, pour prévenir tout sujet de critique, il fallait empêcher que l'on ne pût se parler des deux greniers à travers la porte. Elle communiqua sa pensée à la Prieure, et, en conséquence, elle fit une espèce de tambour avec une nouvelle porte dont la Prieure devait garder la clef. De cette sorte, on ne pouvait passer du dehors dans le grenier à linge qu'avec trois clefs, dont l'une était au Tour, l'autre au Dépôt, et la troisième entre les mains de la Supérieure. Vous voyez, Monsieur, que ce passage était mieux gardé que la porte même du couvent.

« Cependant le prélat, impatient de vérifier par lui-même l'avis qu'on lui avait donné, arrive au grenier où l'on sèche le linge. La Prieure, qui était à l'infirmerie, ne pouvant l'y accompagner, la Sous-Prieure et la Dépositaire y suppléèrent avec les trois Carmélites de Saint-Denis.

« Comme l'on n'était point prévenu sur cette visite, on ne put dans le moment trouver la clef du tambour. La Dépositaire, qui craignait qu'on ne la soupçonnât de retenir cette clef, proposa d'abattre la serrure. On essaya ; mais n'ayant point d'instrument propre, on n'en put venir à bout.

« Sur quoi, la Dépositaire dit qu'on pouvait aller au grenier des cloches par un autre endroit, mais qu'il n'était pas d'un accès facile. M. de Bethléem ne crut pas que la difficulté du passage dût être un obstacle à l'activité de son zèle. Il descend du grenier à sécher le linge et on le conduit à l'une des tourelles qui est au bas de l'église. On y trouve un escalier par lequel on monte à une

[1] *Table des Nouvelles ecclésiastiques*, II, 21.
[2] V. *Témoignages des Chartreux.*— Badiche : Migne, *Encyclopédie théologique*, XXIII, 15.

gouttière située entre le toit des chapelles et celui du bâtiment des religieuses.

« Le prélat laisse son manteau long au bas de l'escalier et suit la Dépositaire qui lui montre le chemin. Au milieu de l'escalier est une porte fermant à clef et renforcée d'une barre de fer. Quand on a passé cette porte, on aperçoit un trou, où ceux qui ont de l'agilité peuvent s'élancer pour arriver à la gouttière. La Dépositaire fait l'enjambée, M. le Visiteur en fait autant, les quatre autres suivent, et, pour la première fois sans doute depuis la fondation des Carmélites, on voit un évêque et cinq Carmélites se promener dans la gouttière.

« Quand on a passé cette gouttière, il y a encore un autre trou semblable au premier. Monseigneur franchit le pas et arrive enfin tout couvert d'araignées au grenier de la sonnerie... »

La visite continue. Finalement les trous furent bouchés, les portes condamnées sans rémission, même le tambour, et voici le dénouement : le 15 mai, à onze heures du matin, arrive M. Berryer, lieutenant de police, accompagné d'un Exempt, qui fait monter la Mère Prieure dans un carrosse et l'emmène aux Carmélites de la rue de Grenelle, malgré les torrents de larmes versés par la communauté.

L'apologiste conclut :

« On assure que M. de Bethléem s'est vanté de faire des réponses triomphantes à ceux qui oseraient écrire pour les vierges qu'il opprime. Il a, dit-il, preuves en main pour nous accabler. Contre un géant si aguerri que fera un pauvre berger tel que je suis ? Déjà je l'entends me menacer qu'*il donnera ma chair à manger aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre*. Mais si le Seigneur est avec moi, une seule pierre de ma panetière peut renverser le Philistin qui insulte au camp d'Israël. Que les vierges chrétiennes, pour lesquelles je prends la plume, s'intéressent pour moi, et je serai plus fort avec celles qui sont la faiblesse même que si j'avais mille combattants à mes côtés. Cinq petites pierres tirées du torrent de leurs larmes valent mieux que le casque, la cuirasse et l'épée de Saül même. — Le 15 août 1748 [1]. »

Avec de pareils incidents qui montent la tête et aigrissent le cœur, qui agitent le jour et font rêver la nuit, où sont les aspirations et les soliloques de la vie contemplative, les hauteurs de la méditation religieuse et la délicatesse du mysticisme ? Que Jansénius voyait juste, lorsque, recommandant à ses sectaires de séduire les Ordres religieux, il disait : « Je juge que ce ne serait pas peu de chose si Pilmot (un des noms de guerre de l'*Augustinus*) était secondé par quelque compagnie semblable. De telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire. Etant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes pour et contre. » Le parti se tourna surtout du côté de l'Oratoire.

C'était donc en 1748.

II

C'est vers ce temps, en 1750, que la philosophie qui jusque-là n'avait pas fait grand bruit, voyageant avec Voltaire et Montesquieu, s'insinuant au théâtre, mais n'entrant pas à l'Académie, et ne glissant ses hardiesses que dans des livres anonymes, s'organise en parti militant. En 1757, Voltaire arbore l'étendard d'un chef de parti par l'emploi de formules qui annoncent un complot : « Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse, » écrit-il à d'Alembert, le 6 décembre 1757. Et cette armée de philosophes, divisée en plusieurs corps, celui des encyclopédistes avec d'Alembert et Diderot, celui des matérialistes avec d'Holbach, La Mettrie, Helvétius, plus tard Condorcet, Lalande et Volney, celui des socialistes avec Jean-Jacques Rousseau, se met à saper le vieux monde catholique pour établir sur les ruines de toutes les traditions le règne de la raison pure.

C'est aux moines surtout qu'ils en veulent. « Votre idée d'attaquer par les moines la superstition christicole est d'un grand capitaine, écrit Voltaire à Frédéric. Les moines une fois abolis, l'erreur est exposée au mépris universel. » Comme les jésuites élèvent sans cesse la voix au milieu de ce forum parisien, dans ce tumulte des idées, devant les foules et devant les ministres [1], il faut d'abord se débarrasser des jésuites : « Le plus difficile sera fait quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance, » écrit d'Alembert à Voltaire [2]. Il faut ensuite dégoûter les autres religieux de leur état. On s'acharne donc à maltraiter les moines dans les articles de l'Encyclopédie. On fait parader les moines dans des scènes grotesques, en habits de Scaramouche et d'Arlequin ; tantôt c'est un capucin, tantôt un inquisiteur, souvent le P. Nonotte. On poursuit les moines par un persiflage continu en fabliaux, en bons mots, assaisonnés de toutes ces immoralités qui charment les sociétés vieillies : *Canonisation de saint Cucufin, Conseils au Révérend Frère Pediculoso, Conversation de l'empereur de Chine avec le Frère Rigolo*, etc., etc. Dans une de ces facéties qu'il intitule *Extrait de la Gazette de Londres* et qu'il date du 20 février 1762, Voltaire, après avoir accumulé, sous le chiffre de millions et de millions, les fondations des Bénédictins, des Bernardins, des Chartreux, des Prémontrés et des Carmes, les ridiculise à l'envi, disant qu'ils seraient les ennemis de la patrie, s'ils ne faisaient pas volontairement oblation de ces richesses pour construire

[1] *Lettres apologétiques pour les Carmélites du Faubourg Saint-Jacques de Paris*, 1748, p. 51.

[1] Voir d'Argenson, *Journal et Mémoires*, VII, 104, 168, 179, 416, 423, 102 ; VIII, 249, 250, 277.

[2] D'Alembert, *Œuvres*, XV, 297.

des vaisseaux de guerre et s'ils n'envoyaient pas leurs novices servir de mousses et leurs profès servir de matelots à la flotte française. Puis, il ajoute en terminant : « Pour les Frères jésuites, on n'estime pas qu'ils doivent se saigner en cette occasion, attendu que la France va être incessamment délivrée desdits Frères [1]. »

En effet, le Parlement, poussé par la Pompadour, profite de l'incident du P. de la Valette et frappe les jésuites, le 2 août 1762. Aussitôt tous les parlements poussent un cri de triomphe, les jansénistes aussi, les philosophes de même et Diderot écrit [2] : « Il me semble que je vois Voltaire levant ses mains et ses bras au ciel en disant : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* »

Voilà la première partie du plan accomplie. La seconde réussit en même temps. Le dégoût de l'état religieux a pénétré dans les monastères. Les moines des abbayes les plus célèbres par leur piété et leur savoir rougissent de leur habit. Le 15 juin 1765, vingt-huit Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, chef-lieu de la Congrégation de Saint-Maur, présentent au roi une requête contre leur Règle. Ils y demandent à n'être plus astreints à dire leurs matines à minuit, à être affranchis de l'obligation de l'abstinence, enfin à être débarrassés de leur habit qui est, disent-ils, singulier et avili aux yeux du public. Cette requête, qui souleva une indignation générale parmi les vrais catholiques, met à nu la profondeur du mal creusé dans les plus grands monastères.

C'était le 15 juin 1765.

III

En ce moment même, le clergé de France tenait une de ses assemblées générales, la plus importante peut-être qu'il ait jamais tenue. Après avoir voté les contributions demandées par le roi, après avoir réfuté les incrédules, après avoir donné un dernier avertissement aux jansénistes et flétri leur rébellion contre les jugements du Saint-Siège, enfin après avoir rappelé au roi la distinction des deux Puissances, lui signalant les plaies qu'il a faites ou laissé faire à la religion, l'assemblée veut remédier aux abus qui, pour tant de causes diverses, se sont glissés dans les monastères. Dans la séance du lundi 30 septembre 1765, l'archevêque de Toulouse, chef de la Commission de la juridiction, dit : « Messeigneurs et Messieurs, on ne peut se dissimuler, et les plaintes des différentes provinces nous forcent de vous en rendre compte, que l'état religieux n'ait beaucoup perdu en France de son ancienne splendeur et de sa régularité. On doit compter parmi les preuves qui constatent cette triste vérité les divisions intestines qui déchirent plusieurs Ordres religieux, et qu'ils n'ont pas rougi de porter devant les tribunaux séculiers. Ils ont retenti, pendant ces dernières années, des procès des Picpus, des Récollets, des Bernardins ; les Jacobins (Dominicains) de la province de Guyenne ont interjeté appel comme d'abus de l'ordonnance de leur général et semblent vouloir se soustraire entièrement à son autorité. Les Capucins de la province de France se décrient et s'accusent mutuellement auprès des magistrats par des Mémoires que l'on pourrait justement appeler des libelles diffamatoires, et cette guerre scandaleuse n'a pu être terminée par la présence et la médiation de leur général. Trois appels comme d'abus, interjetés, en trois parlements différents, par des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, ont forcé Sa Majesté à évoquer ces différends à une commission de son Conseil ; et toute la France connaît la requête que vingt-huit religieux de cette même Congrégation ont présentée au roi, pour n'être cénobites que de nom et obtenir l'affranchissement des devoirs monastiques... Témoins de ce triste état des Ordres religieux en France, laisserons-nous l'esprit du siècle s'introduire dans ces saints asiles?... Les Ordres monastiques ont été dans les siècles passés la gloire et la consolation de l'Eglise, ils l'ont édifiée par leurs exemples et servie par leurs travaux ; elle est encore en droit d'attendre d'eux le même avantage, et dans les circonstances où se trouve le clergé de France, que ne pourrait-il pas espérer de leur zèle et de leur concours? Jamais il ne fut plus nécessaire de maintenir et de conserver les Ordres religieux. Quand un Etat est attaqué de toutes parts et que ses ennemis se multiplient, il ne songe point à congédier ses soldats : mais il les anime et surtout il les discipline [1]. »

L'assemblée décide donc d'appeler l'attention du Souverain Pontife sur l'état des communautés religieuses en France, et de solliciter de lui la nomination de commissaires pris parmi les cardinaux, archevêques, évêques, et qui, revêtus de son autorité, procèdent aux réformes qui seront jugées utiles. Or, voilà que le roi ordonne tout à coup à l'assemblée de suspendre ses séances et, pendant sa prorogation, il fait préparer par le Conseil d'Etat les deux arrêts du 23 et du 24 mai 1766. Par le premier, le roi signifie aux évêques que la réforme des Ordres religieux ne regarde que lui ; qu'il va nommer une commission où il daignera faire entrer quelques membres de l'épiscopat et qui aura le droit absolu de visiter toutes les congrégations d'hommes, de se faire rendre compte du spirituel et du temporel de chaque couvent, de provoquer les plaintes de chaque religieux, d'interroger tous les évêques sur les monastères de leurs diocèses et de faire à lui, le roi, toutes les propositions qu'elle voudra, pour être ensuite décidé par lui, le roi, ce qu'il

[1] Deschamps, *Sociétés secrètes*, II, 46.
[2] Diderot, *Mémoires*, I, 294-296.

[1] *Procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France, tenue à Paris, au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1765*, p. 472.

appartiendra. Et par un arrêt spécial du 31 juillet, il nomme une commission dite *Commission des Réguliers,* qui est composée de cinq évêques et de cinq conseillers d'Etat. Cette Commission se résume dans un seul homme qui attire tout à lui et qui figure seul dans les actes extérieurs : c'est son rapporteur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Or, Loménie de Brienne est l'homme des philosophes. Porté à l'état ecclésiastique par les vues de sa famille, il commence sa carrière en faisant un éclat : le 30 octobre 1751, il soutient en Sorbonne, sous la présidence du docteur Buret, une thèse où, rejetant toute idée innée de l'existence du premier Etre, il attribue aux sens toutes les connaissances de l'homme et même celle de l'existence de Dieu, et où il ne se montre guère moins incrédule que l'abbé de Prades qui avait comparé les miracles de Jésus-Christ à ceux d'Esculape. Ces dispositions et ce début auraient probablement écarté l'abbé de Brienne de l'épiscopat sous le ministère du cardinal Fleury ou sous celui de Boyer ; mais leur successeur fut moins difficile : l'abbé de Brienne fut nommé à l'évêché de Condom en 1760 et transféré à l'archevêché de Toulouse en 1763. Archevêque de Toulouse, il est très lié avec le philosophe d'Alembert. D'Alembert lui fait ouvrir les portes de l'Académie française. A ce sujet, Voltaire écrit à d'Alembert [1] : « On dit que vous nous donnez pour confrère l'archevêque de Toulouse, qui passe pour une bête de votre façon, très bien disciplinée par vous. »

Voilà l'homme qui est chargé de réformer les monastères ! Que va-t-il faire ? Tout pour ruiner la vie monastique, soit par des mesures générales, soit par des mesures particulières [2].

D'abord, il fait porter l'édit du mois de mars 1768 : édit qui, après un préambule pompeux en faveur des Ordres religieux, ordonne qu'on ne pourra recevoir les vœux des novices avant l'âge de 21 ans, qu'on supprimera les couvents où il y aura moins de neuf religieux, et que le même Ordre ne pourra avoir plus d'une maison dans chaque ville. Ensuite, il fait porter les lettres patentes du 25 mars 1770 : lettres qui laissent entrevoir qu'il y aura moyen de procurer des bulles de sécularisation aux religieux qui le désireront. Enfin, il fait porter l'édit de 1773 : édit qui proclame ce moyen de sécularisation parfaitement légitime.

De plus, il ordonne la réunion des Chapitres monastiques pour que les congrégations y dressent de nouveaux statuts ; mais il a soin de faire présider ces Chapitres ou par des prélats membres de la Commission, ou par des commissaires royaux nommés par la Commission, qui, munis de lettres de cachet, flattent les plus relâchés, fatiguent les plus zélés, deviennent des agents de désordre et de destruction : c'est ce que l'on appelait agir dans les vues de Sa Majesté. Ainsi, le P. Camille-Marie Saint-Pierre, prieur des Célestins de Lyon, prêche partout parmi ses frères le dégoût de l'état religieux. Le Chapitre se tient à Limay, près de Mantes. Il est présidé par M. de Cicé, évêque de Rodez, membre de la Commission. Cet évêque affecte de vouloir ramener l'institut à la stricte observance, et il excite les religieux à demander leur dissolution, et il fait nommer supérieur général de la province de France le P. Camille-Marie Saint-Pierre. Aussi les Célestins sont-ils bientôt dissous... Il en est de même pour les Cordeliers. Les Cordeliers sont priés de tenir un Chapitre en Touraine. Le commissaire du roi, Mgr François de Conzié, que la faveur de Brienne a fait nommer au riche archevêché de Tours, écrit à Brienne, de Chanteloup, le 15 juillet 1778 : « Je ne vous réponds pas de faire de bons choix pour les supériorités, parce que l'étoffe manque. La race Cordelière est en cette province dans l'avilissement. Les évêques se plaignent de la conduite crapuleuse et désordonnée de ces religieux [1]. J'ai éprouvé moi-même que ces plaintes sont fondées. Le P. Etienne, gardien de Nantes, paraît réunir la très grande pluralité des suffrages : j'ignore s'il les mérite. L'évêque de Quimper (Toussaint Couen de Saint-Luc, évêque très zélé) m'en a dit beaucoup de mal ; ce qui ne m'empêcherait pas d'en penser beaucoup de bien... Il m'a paru plaisant que le grand reproche du seigneur Saint-Luc contre ce religieux est qu'il est franc-maçon. » Le candidat est élu, Conzié triomphe, il écrit à Brienne le résultat de l'élection et il ajoute : « Vous trouverez dans une note ci-jointe les motifs qui ont fait suspendre la suppression de quelques couvents. Laissez-les tranquilles sur ce point, et soyez persuadé que dans peu ils vous solliciteront pour être autorisés à en supprimer un plus grand nombre. »

Quant aux mesures particulières, elles favorisent toutes également la dissolution des Ordres religieux. Qu'un religieux soit mécontent de son état, qu'il porte des plaintes contre ses supérieurs à la Commission : la Commission accueille les Mémoires, protège leurs auteurs, excite les querelles, au lieu de les étouffer. Les autres moines, voyant le discrédit où tombe par là-même l'état religieux, craignent pour leur avenir ; et l'inquiétude amène l'indifférence, l'indifférence le relâchement, le relâchement le désordre, le crime quelquefois [2]. Aussi, l'assemblée provinciale du

[1] Le 11 juin 1770.

[2] V. Gérin, *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers : Revue des questions historiques,* 1er juillet 1875, 1er avril 1876, 1er janvier 1877.

[1] Il est juste de mettre en face de cette accusation le témoignage de l'évêque de Saint-Malo, ancien vicaire général de Tours : « 11 octobre 1772... Pour ce qui regarde les Cordeliers eux-mêmes, je dois leur rendre cette justice, que, depuis vingt-trois ans que je suis dans ce diocèse où j'étais grand-vicaire, j'ai toujours vu des saints parmi eux et très peu dont je puisse être mécontent de la conduite. »

[2] Badiche : Migne, *Dictionnaire des Ordres religieux,* IV, 23.

clergé de Paris, à sa réunion de 1772, adresse de vives réclamations à l'assemblée générale du clergé qui se tient la même année, disant : « Depuis l'époque de l'établissement de la Commission, l'esprit d'indépendance et de révolte, d'irrégularité, d'aversion pour les saintes pratiques de l'état religieux, de goût et d'attachement pour les choses du siècle, paraît s'être emparé de presque toutes les congrégations des religieux et même de chaque maison particulière. » Les assemblées suivantes, celles de 1775 et de 1780, se plaindront encore plus haut et en termes plus amers. Encore ne parlent-elles pas des cinq familles monastiques, vénérables par leur ancienneté même, que la Commission fit périr : les chanoines de Saint-Ruf, les Exempts, les moines de Sainte-Croix, les Célestins et les Grand-Montains !

IV

Ce n'est pas encore assez. Il faut que ces religieux se livrent eux-mêmes à la franc-maçonnerie : association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi d'un serment irrévocable à garder le secret de leur existence mystérieuse, pratiquant, d'ailleurs, la bienfaisance, et, bien que répartis en plusieurs grades, se tenant pour égaux ; mystique institution, que les uns rattachent aux anciennes institutions d'Egypte, que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle, qui vient peut-être des Templiers, mais qui doit au XVIIIe siècle son caractère essentiel, c'est-à-dire d'être la négation même du christianisme et de l'ordre social élevé sur ses bases. Or, cette franc-maçonnerie, importée par les Anglais à Dunkerque en 1721, à Paris en 1725, à Bordeaux en 1732, à Valenciennes en 1733, au Havre en 1739, dotée d'une loge centrale en 1743, répandue au nord et au midi, à l'est et à l'ouest vers 1755, puis, à partir de 1762, sous le ministère du duc de Choiseul, tolérée par les pouvoirs publics, souvent même favorisée, envahit les couvents, malgré les condamnations faites par Clément XII le 28 avril 1738, et par Benoît XIV le 18 mars 1751.

A Dieppe, le 7 octobre 1773, les Minimes se mettent en opposition avec l'Ordinaire pour entrer dans la maçonnerie [1]. « Le F.·. Hamel vient de mourir. Malgré les sollicitations des Frères auprès du curé de Saint-Jacques, un service funèbre est refusé. Les religieux Minimes, par l'intermédiaire du Frère Descassins, offrent spontanément de dire ce service... Le R. P. Minime Erasme du Château fait plus : il offre de faire cette cérémonie selon le rite du défunt. La chapelle du couvent est décorée à cet effet ; le chœur est tendu de noir en entier. Les deux loges, les Vénérables en tête, la Loge d'Adoption, accompagnée de sa grande inspectrice, la famille du Frère décédé se rendent en pompe au couvent des religieux Minimes, où le service est célébré maçonniquement. Tous les Frères religieux du couvent assistèrent à cette magnifique cérémonie. Les frais furent payés par la communauté, qui refusa tout salaire... A quelques jours de là, le R. P. Minime Erasme du Château vint demander l'initiation... L'âme encore pleine de la douce émotion causée par notre présence dans son temple, il fit un discours plein de force, d'énergie et d'éloquence, qui transporta tous les FF.·. » En 1774, à Guise, c'est dans le couvent même des Minimes qu'est établie la loge La Franchise. Les fondateurs écrivent : « Nous sommes partis de l'Orient de Saint-Quentin à 7 heures du matin, arrivés à l'Orient de Guise à 10 heures, et descendus, sur l'invitation qui nous en avait été faite, à la maison conventuelle des RR. PP. Minimes, dont le supérieur, le F. Loth, nous a reçus avec l'accueil le plus honnête et qui, par ses signes, s'est fait reconnaître à nous pour maçon, et de suite pour Vénérable de la loge. » Ce religieux était un Vénérable qui comprenait parfaitement ses obligations. Il écrivait au Grand-Orient, le 5 février 1776 : « Mon état et mes engagements civils m'appellent à Bruxelles pour y prêcher le carême prochain à la Cour du prince Charles ; mon état et mes engagements maçonniques exigent que je ne quitte pas l'Orient de Paris sans vous en prévenir, vous priant d'avoir égard aux motifs de mon absence, sans rien diminuer des sentiments fraternels, avec lesquels je suis tout vôtre... » Enfin, l'abbaye de Clairvaux, l'abbaye de saint Bernard, demande une loge à la loge de Troyes [1]. C'est ainsi que les religieux travaillent de concert avec leurs ennemis contre leur propre existence.

Le résultat suit naturellement. En 1770, d'après les tableaux de la Commission, il y avait en France 26.674 religieux ; en 1790, d'après les tableaux du Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, il n'y en avait plus que 16.236, soit, en vingt ans, une diminution de 10.438.

Et quels religieux pour la plupart ! Comme ils n'étaient plus, selon l'expression de Bossuet, que des cadavres spirituels, des tombeaux vivants d'eux-mêmes, les deux tiers de ces pauvres moines, dès le premier souffle de la tempête, se sont détachés de leurs cloîtres [2], comme les feuilles sèches se détachent de l'arbre au premier souffle de l'automne. Et avec quelle ardeur ils ont su mettre à profit « le décret de la liberté ! » Ils forment la très grande majorité de ce clergé constitutionnel, dont la servilité envers le pouvoir tient lieu de tous les talents et de toutes les

[1] *Histoire de la loge de Saint-Louis de Dieppe.*

[1] Deschamps, *Sociétés secrètes*, III, 25.

[2] Par exemple, dans le diocèse d'Angers : à l'abbaye Saint-Aubin, 14 sur 16 demandent à profiter du décret de la liberté ; à Chaloché, 5 sur 6 ; à Bellefontaine, 3 sur 4 ; à Fontevrault, 20 sur 20 ; aux Cordeliers de Cholet, 3 sur 3 ; aux Gardes, 2 sur 2 ; à la Boissière, 4 sur 4, etc. — L. Bourgain, *L'Eglise d'Angers pendant la Révolution*, 101.

vertus. Puis, à la Convention, le 7 novembre 1793, dans la scène de l'apostasie, parmi les députés, qui voit-on à la suite de Gobet, « évêque du département de la Seine? » Joseph Lebon ex-oratorien, Laplanche ex-bénédictin, Ysabeau ex-oratorien, Pierre Ychon ex-oratorien, Joseph Lakanal ex-Père de la Doctrine chrétienne. Et quand, dans la dissolution de la société, à la lueur des incendies et au milieu des hurlements de la douleur, triomphe, avec profanation délirante et farces grotesques, cette raison pure, qui est le caractère doctrinal de la Révolution française, c'est l'ex-capucin Chabot qui « convertit en motion la demande des citoyens de Paris : que l'Eglise métropolitaine soit désormais le Temple de la Raison. » C'est aussi Joseph Lakanal, ex-Père de la Doctrine chrétienne, qui rédige le rapport sur le culte que la France doit rendre au « cœur sacré de Marat, » le monomane homicide, l'un des monstres de l'humanité. Enfin ce sont ces anciens religieux, qui, devenus, presque partout, jacobins forcenés, poursuivent, avec le sabre ou « la sainte guillotine, » le clergé fidèle à sa conscience et « réfractaire à la loi. » Comme le cardinal archevêque Loménie de Brienne, l'un des quatre évêques qui ont scandalisé la France pendant la Révolution, devait jouir de la fourberie et de la persévérance qu'il avait mises à saper l'état monastique! Parmi ces bipèdes luxurieux et féroces qu'on appelle les Montagnards, les moines apostats tiennent les premières places.

Assurément, ce n'était pas l'Eglise qui pouvait aboutir à un tel degré de turpitude, même en abandonnant les religieux à tous les effets de la faiblesse humaine. Les jansénistes, les philosophes, les membres de la Commission des Réguliers et les francs-maçons, unis dans un vaste complot pour tourner vers le mal des ardeurs que la Providence avait créées pour le bien, étaient seuls capables de produire cet étrange phénomène... Que sur eux donc retombent les crimes qui ont déshonoré les monastères, et que par là l'Eglise de France soit vengée!

FIN

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Surtout depuis que la dispersion m'a donné plus de loisir, je me fais un plaisir de lire les *Notes d'un Vieux Moraliste.*

Permettez-moi de vous demander une explication.

En parlant de péchés matériels commis par quelqu'un qui croyait bien faire, vous dites : « L'action du premier qui ment et l'action du second qui tue sont bonnes, surnaturelles même peut-être et méritoires aux yeux de Dieu. » (1899, p. 919).

Admettons que ces actions soient dictées par la vertu de prudence, puisque la vérité n'est pas un élément essentiel de la vertu de prudence, comme vous le dites vous-même (en 1900, p. 610).

Voici ma difficulté :

Tout acte, pour être surnaturel, demande, entre autres choses, l'état de grâce et la grâce actuelle. — Le 2e concile d'Orange est très affirmatif sous le rapport de la grâce actuelle. Je ne cite que le canon ou chap. IX : « Divini est muneris cum et recta cogitamus et pedes nostros a falsitate et injustitia continemus. Quoties enim bona agimus, Deus in nobis atque nobiscum ut operemur operatur. »

La nécessité de la grâce actuelle admise pour tout acte surnaturel, peut-on dire que Dieu donne un secours *surnaturel* pour faire ce qu'il défend?

S'il le fait, si les péchés matériels peuvent être méritoires, pourquoi cette chasse au péché matériel que vous faites avec juste raison, il me semble, en 1898, p. 691, 818, et en 1899, p. 1174?

R. — Vous touchez là un problème de haute métaphysique théologique qui pourrait nous entraîner loin s'il fallait le développer et le résoudre dans toute son ampleur. Nous pensons pouvoir vous satisfaire en attirant seulement votre attention sur les principes généraux de la solution. Votre esprit, qui paraît suffisamment averti des choses de la spéculation philosophique, fera le reste.

La base du mérite, tout comme de l'imputabilité personnelle fondamentale, n'est pas dans le *fait physique* d'une œuvre, mais dans l'*intention* subjective qui le détermine. On peut dire que ce n'est pas à nos actions mais à nos intentions que Dieu attribue le mérite auquel correspond leur récompense.

Par ailleurs, une intention peut être 1° moralement bonne, 2° théologiquement surnaturelle, malgré le caractère *objectif* mauvais de l'œuvre à laquelle elle se rapporte. Concluons : donc elle peut être méritoire aussi.

Vous dites : « Dieu peut-il donner un secours surnaturel pour faire ce qu'il défend? » Mais oui, tout comme il donne son concours dans l'ordre naturel à toutes les actions mauvaises que nous commettons. Que si vous observez : « Mais la grâce est un secours surajouté au concours divin normal et naturel, quelque chose de positif qui aide positivement, et jusqu'au bout, l'œuvre positive qu'elle provoque, accompagne et consomme avec le libre arbitre. Dans le concours naturel, la *ratio peccati* au moins n'est pas imputable au concours, pas plus que la *curvitas dorsi* n'est imputable comme effet positif à l'âme qui anime le dos d'un bossu. » Réponse : Il n'y a point de péché formel, de malice morale, de *curvitas dorsi*, dans l'acte humain intentionnellement bon; donc la grâce peut tout à son aise y apporter sa causalité positive d'un bout à l'autre. Encore une fois, le péché matériel n'est mauvais que par le dehors, par rapport à la loi, et pour ainsi dire dans son entité propre, étrangère à l'entité de l'intention. Donc, il n'y a rien à craindre pour la sainteté de la grâce, dans son contact avec une volonté bonne, encore que cette volonté, *per accidens*, se termine à un objet désordonné pour d'autres raisons, sous un autre rapport.

Notez qu'il y a un sophisme — disons un paralogisme — caché sous votre formule passablement spécieuse : « Dieu donne un secours surnaturel POUR *faire ce qu'il défend.* » Voilà un *pour* qui demande à être un peu sérieusement analysé.

Laissons de côté, s'il vous plaît, le mode d'action de la grâce sur la liberté. Ne soyons ni thomistes ni molinistes. Soyons simplement catholiques et disons : Toute l'œuvre surnaturelle est de Dieu, toute l'œuvre surnaturelle est du libre arbitre ; ou encore : Quelle que soit la gratuité et l'efficacité de la grâce, l'acte humain sous la grâce reste toujours et tout entier un acte humain. Si Dieu faisait cet acte pour son compte, il y aurait contradiction, en effet, à admettre qu'il agisse en même temps *selon* et contre sa *volonté*, selon et contre son précepte, qu'il pose par conséquent lui-même l'infraction à sa propre règle. Mais si c'est un homme qui agit, la question change d'aspect sous ce rapport. Dieu aide le libre arbitre dans sa détermination. Ces déterminations sont de deux sortes : 1° les moralement mauvaises, et nous venons de dire à quoi se réduisait en pareil cas son concours. Elles ne sont pas en cause dans notre question, n'y revenons pas ; 2° les moralement bonnes, lesquelles se distinguent encore *a)* en moralement bonnes formellement et matériellement, *b)* en moralement bonnes formellement mais mauvaises matériellement.

Pour les premières *(a)*, bonnes de tout point, pas d'embarras. Quant aux secondes *(b)*, la question est de savoir si Dieu donne sa grâce *pour* qu'elles soient matériellement mauvaises, ou *quoiqu'*elles soient matériellement mauvaises. Volonté directe dans le premier cas ; volonté permissive dans le second. Il y a un abîme entre les deux, et vous ne l'avez pas vu ! Les défaillances extrinsèques de l'acte humain sont la conséquence d'une condition de notre nature qui n'est point transformée, sur ce point, par l'élévation à l'ordre surnaturel. Le Dieu de la grâce laisse donc aller et opérer le libre arbitre dans les contingences de notre vie, tout comme le Dieu de la providence naturelle. Il souhaite que ces aberrations soient évitées, c'est clair. On doit même dire que la révélation nous a offert de puissants moyens de nous en garder davantage. Mais l'infirmité d'esprit (erreur, etc.), et autres débilités d'ordre spirituel et sensible qui nous viennent du péché originel, n'ont point été radicalement supprimées dans l'ordre surnaturel. Rien d'étonnant, donc, au double point de vue du libre arbitre et de la caractéristique divine de la grâce, à ce que Dieu nous aide en nos volontés même dans les cas où, sans l'ombre de désordre moral subjectif, l'œuvre externe voulue par nous se trouve en principe général condamnée par la loi de Dieu lui-même. C'est au fond, tout bonnement, la théorie morale de la coopération appliquée à la grâce, avec la différence d'interprétation, bien entendu, que comporte la diversité des deux termes, Dieu et l'homme, qui rentrent également dans le cercle de ses principes substantiels.

Ne dites donc pas que Dieu donne la grâce à Pierre *pour* que Pierre vole son voisin ; dites : Dieu donne la grâce à Pierre *pour l'aider* dans sa volonté intentionnellement bonne, *quoique* objectivement mauvaise.

— Voilà, dites-vous encore, la porte toute grande ouverte aux péchés matériels, et, puisqu'ils sont méritoires, rien de mieux à faire que de laisser les gens les commettre !

— Que d'erreurs en ces trois lignes, cher confrère ! D'abord nous n'avons point dit et personne ne pense que, universellement, tout péché matériel soit méritoire. Nous avons écrit qu'un péché matériel, ou, ce qui est mieux dit, une intention bonne correspondant à un fait matériellement mauvais, *peut* être méritoire. Il suffit pour cela, comme vous le rappelez vous-même, qu'avec cette intention bonne, cet acte humain du libre arbitre soit fait sous l'influence de la grâce actuelle dans un sujet en possession de la grâce sanctifiante. Mais, si cette hypothèse est admissible, si même l'on a bien quelques raisons d'admettre qu'elle se réalise de temps à autre, que sait-on, en fin de compte, de sa plus ou moins grande fréquence ? En raisonnement abstrait, on peut encore établir très logiquement une possibilité ; mais passer au fait est une autre besogne. La possibilité est une question de raisonnement ; le fait relève de la constatation, directe ou indirecte, par expérience, par témoignage, par révélation. Et si déjà nous ne sommes point capables d'affirmer avec certitude la présence de la grâce et du mérite, ici ou là, dans des actions concrètes précises, quand il s'agit d'œuvres absolument bonnes de toute manière, comment voulez-vous qu'on soit renseigné sur le caractère surnaturel méritoire des œuvres qui ne sont qu'à demi-bonnes, bonnes dans l'intention, mauvaises en fait ?

La théologie, tout au contraire, malgré la thèse de la possibilité, nous autorise à penser que le mérite de l'intention bonne dans le péché matériel doit être plutôt rare, et cela parce que s'il plaît à Dieu de distribuer des faveurs de privilège dans de mauvais cas, il semble que la Providence normale doit plutôt s'en abstenir et les réserver aux circonstances qui rentrent plus régulièrement dans le plan de son économie surnaturelle. Veuillez lire cette phrase avec la subtilité de pensée que nous voulons y mettre. Ce n'est pas du tout une concession à votre principe d'un Dieu qui se doit à lui-même de ne pas se contredire ; c'est l'expression tout simplement d'une vérité théologique incontestable, à savoir, que si Dieu auteur de l'ordre surnaturel, tout gratuit par rapport à nous, a révélé aux hommes les grandes lignes régulières du plan qu'il entendait suivre dans la distribution de ses grâces, il nous a aussi très clairement montré, au cours de l'histoire de l'Eglise, qui est beaucoup son histoire à lui, qu'il se réservait, à l'occasion, de procéder à sa guise,

de convertir saint Paul ou d'appeler à une récompense parfaitement imméritée les ouvriers de la dernière heure ; en quoi aucune raison humaine ne peut se permettre de voir une contradiction.

Nous n'avons point dit que le mérite surnaturel du péché matériel fût de règle ; nous avons toute raison au contraire de le tenir pour exceptionnel, et tel qu'il serait bien imprudent d'y compter. Voilà déjà qui suffirait à fermer notablement la porte par laquelle vous avez peur de voir passer en masse, désormais tranquille, des péchés matériels sous le couvert de notre théorie, que disons-nous ? sous le couvert d'une phrase, d'un mot, et quel mot ? ce mot *peut-être*, le moins dogmatique et compromettant de tous, on en conviendra.

Mais, à supposer que l'on admette facilement le caractère surnaturel méritoire du péché matériel, faudrait-il abandonner la chasse que nous ne cessons de lui faire dans l'*Ami du Clergé* ? Vous nous prêtez là encore une contradiction gratuite.

La contradiction, c'est : *affirmatio et negatio ejusdem, de eodem, secundum idem.* Or, dire que le péché matériel peut être méritoire, est-ce dire qu'on ne lui doive point la chasse ? Oui, si l'on ne doit jamais la chasse à ce qui est méritoire. Non, si l'on doit quelquefois la chasse à ce qui est méritoire. Est-ce clair ? Or, point de doute, n'est-ce pas ? qu'on doive parfois s'abstenir, éviter même avec un soin extrême des choses, en soi excellentes, en soi surnaturelles et méritoires, parce qu'elles sont *per accidens* détestables. Méritoires tant qu'on voudra, l'aumône, la prière, la charité, la justice, etc., etc., n'en sont pas moins à certaines heures des choses absolument mauvaises *per accidens*.

Le péché matériel a pour lui d'être d'abord, en soi, un désordre objectif, un accroc à l'œuvre morale de Dieu. De plus, on l'a longuement expliqué à l'article de l'*Ami* auquel vous faites allusion, de plus il traîne avec lui une foule de très redoutables *per accidens*, que nous n'avons pas à rappeler ici. La considération de son mérite « possible » ne peut jamais suffire à le rendre respectable ni le moins du monde intangible. La vie humaine est une trame. S'il plaît à Dieu d'y semer, au cours des évolutions du libre arbitre, des faveurs accidentelles, ces faveurs, dont la science du souverain Maître a seule le secret, n'empêchent point que la trame dans son ensemble ne soit assez vilainement tissée, et que finalement, à cause même des péchés matériels qui auront été méritoires, nous voulons dire à l'occasion même de ces œuvres bonnes, cette vie ne se termine fort mal.

Prenez un homme, d'une innocence intentionnelle parfaite, surnaturelle même si vous voulez, qui croupit néanmoins dans l'habitude enracinée d'un vice que les circonstances ont empêché de passer à l'état formel. Survient la lumière, le réveil brusque de la conscience morale, immergée dans ce cloaque. Nierez-vous 1° que cet homme ait vécu bien surnaturellement jusque-là, méritoirement, même peut-être jusque dans quelques-unes de ses aberrations objectivement les plus condamnables ? Nierez-vous 2° qu'au jour de son réveil il se trouve en présence d'une menace formidable de péchés mortels, qu'il y puisse fréquemment tomber et trouver là sa damnation ? Nierez-vous 3° que sa condition eût été meilleure, même en l'absence de certains de ses mérites passés, si l'on avait plutôt, et de bonne heure donné chez lui la chasse à ce désordre maintenant presque irréparable ? Hélas ! les graves dangers du péché matériel sont compatibles avec des intentions bonnes, surnaturelles, et méritoires par ailleurs.

Il n'y a rien, rien à retrancher à la critique sévère qui a été faite dans nos colonnes à propos du péché matériel, d'autant moins que si son mérite surnaturel est, en thèse abstraite, admissible *de possibili*, nous avons trop de raison de craindre que ce possible ne passe point dans l'effrayante multitude des péchés matériels qui désorganisent, en attendant qu'elles les ruinent, nos sociétés contemporaines aussi matériellement civilisées que mal instruites et peu soucieuses des lois de la morale.

Retenons que l'homme est un tout, que la société est un tout, dont la sagesse divine, naturelle et surnaturelle, veut la perfection intégrale dans la bonne harmonie organique des éléments qui le composent. La morale, individuelle et sociale, philosophique et révélée, n'a pas d'autre but que celui-là. Laissons aux mystères de la sagesse infinie le souci des exceptions possibles à l'ordre normal. Le péché matériel est une monstruosité, une tache, parfois tolérable, sans doute, mais une tache enfin qu'il faut constamment tenir pour telle, et qu'un zèle éclairé doit avoir autant que possible le souci de faire disparaître.

Q. — A propos de Victor Hugo, l'*Ami du Clergé*, page 991, dit que la lecture de ses œuvres, à l'exception de deux, ne paraît pas défendue par le droit positif.

Mais avec Léon Gautier, l'*Ami* reconnaît qu'on rencontre dans certains livres de Victor Hugo « des attaques innombrables et révoltantes contre le vrai, et des calomnies sans nombre avec des accès de rage contre l'Eglise. »

Or, le 11e des décrets généraux de l'*Index* dit : « Sont condamnés les livres qui contiennent des attaques envers Dieu, envers la bienheureuse Vierge Marie, ou les saints, ou l'Eglise catholique et son culte, ou les sacrements, ou le Siège apostolique. »

De même, le décret 2 dit entre autres choses : « Les livres, de quelque écrivain que ce soit, s'ils ébranlent *de quelque façon* les fondements de la religion, sont rigoureusement prohibés. »

Le cher *Ami* pourrait-il un peu expliquer ces deux décrets et montrer que nonosbtant on peut garder et lire Victor Hugo ou d'autres auteurs analogues ? Il rendrait service à ceux qui veulent étudier ces auteurs, mais qui ont peur d'une défense de l'*Index*.

R. — Les *fondements de la religion* sont, d'après l'ensemble des commentateurs, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la force probante des miracles, les motifs de crédibilité en général.

On n'y comprend pas la divinité de Jésus-Christ. Nous ne pensons pas que cet article soit applicable dans le cas.

Quant à l'article XI où on lit : « Damnantur libri, in quibus Deo, aut B. Virgini Mariæ, vel sanctis, aut catholicæ Ecclesiæ ejusque cultui, vel sacramentis, aut Apostolicæ sedi detrahitur, » est-il applicable aux œuvres de Victor Hugo ?

Disons tout d'abord que les auteurs ne sont pas d'accord entre eux pour expliquer cette partie de l'article XI, les uns se montrant fort sévères, les autres fort larges, sans compter les partisans des opinions moyennes. — Ceux qui se montrent sévères s'appuient sur les paroles mêmes du décret, où l'on ne rencontre pas la clause *ex professo*, ou celle-ci *data opera*, et en concluent que *toute attaque gravement injurieuse* contre Dieu, la sainte Vierge, les saints, l'Eglise catholique, le culte, les sacrements, le Siège apostolique, quelle que soit d'ailleurs sa longueur, rend un livre défendu en vertu de l'article XI. Gennari et Moureau parlent dans ce sens. — Les partisans de l'opinion plus douce répondent que la clause s'y trouve au moins *implicitement*, puisque le chapitre tout entier est intitulé *De quibusdam specialis argumenti libris*, ce qui indique des livres qui se font remarquer par leur contenu. D'autre part, ils s'appuient sur le but de la législation nouvelle, qui est de *mitiger* la défense. Or, en adoptant l'opinion sévère, il y aurait une foule de livres qui seront défendus et qui rendront bien difficile aux fidèles l'observation d'une loi trop étendue dans ses applications. Aussi ne font-ils tomber sous la loi que les « *œuvres impies* qui s'attaquent à Dieu, à la sainte Vierge, etc., d'une manière grave et dans des passages considérables. »

Entre ces deux opinions, nous n'avons pas à nous prononcer, tant que le Saint-Siège n'aura pas donné une décision authentique. La seconde, toutefois, nous semble plus logique et nous ne pouvons refuser la liberté à ceux qui voudraient la suivre, puisqu'elle est probable.

Pour les œuvres de Victor Hugo, faut-il leur faire l'application de cet article ? Nous n'avons pas à nous prononcer, devant l'hésitation des auteurs. Nous les avons données comme défendues par le droit naturel, ce que personne ne peut nier, à tous ceux à qui elles peuvent faire du mal : cela suffit pour les faire mettre de côté à tous ceux qui ne sont pas obligés de les étudier.

Quant à ceux qui sont obligés de les lire *par devoir*, en l'absence d'une défense positive certaine, nous leur permettrions de lire les passages obligatoires ; et s'ils trouvent en conscience que ces passages rentrent dans l'art. XI, ils devront ou laisser cette lecture défendue pour eux, ou se munir d'une permission de lire les livres défendus.

C'est ce que nous conseillons à tous les professeurs timorés qui ont peur d'une défense de l'Index. Demandez une permission qui vous mettra à l'abri en toute circonstance, ou bien faites vous-même l'application des principes aux ouvrages suspects : rien ne vous empêche de vous former ainsi une conscience pratique.

Q. — Je lis dans le P. Maurel, *Le Chrétien éclairé sur la nature et l'usage des Indulgences*, que ceux qui portent le scapulaire bleu de l'Immaculée Conception peuvent, en récitant six *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur de la très sainte Trinité, de la B. Vierge Immaculée, en priant en même temps aux intentions du Souverain Pontife, gagner chaque fois, *toties quoties*, les indulgences attachées à la visite des sept Basiliques de Rome, de l'église de la Portioncule à Assise, de Saint-Jacques de Compostelle et de la Terre Sainte. (Décret du 31 mars 1856, approuvé par le pape Pie IX le 14 avril suivant).

Je suis tout disposé à admettre l'authenticité de cette concession. Toutefois on m'objecte que l'indulgence pour la visite des Sept Basiliques de Rome ne peut se gagner qu'*une* fois par jour. Alors comment gagner *toties quoties* l'indulgence des six *Pater, Ave, Gloria* qui en dépend ? — Un autre croit concilier ces deux opinions en disant que le décret qui limite à une fois par jour l'indulgence des Sept Basiliques ne vise que l'indulgence gagnée pour soi, mais que pour les défunts le *toties quoties* n'est pas restreint.

L'*Ami du Clergé* pourrait-il me dire ce que je dois penser de ces opinions, et comment il faut entendre le *toties quoties* du décret du 31 mars 1856 ?

Pourrons-nous désormais espérer gagner cette indulgence *autant de fois* que nous réciterons les six *Pater, Ave*, et *Gloria* ? Ou bien faut-il n'y compter que pour une fois ?

R. — En 1901, p. 781, nous avons essayé de donner une interprétation de la clause du décret *Delatæ sæpius* du 7 mars 1678 : « *Semel* autem dumtaxat in die plenariam indulgentiam in certos dies ecclesiam visitantibus concessam vel aliud pium opus peragentibus lucrifieri. »

Les *Rescripta authentica*, dans une note à propos du scapulaire bleu, fournissent une explication que nous croyons *authentique* : « Juxta memoratum decretum, indulgentia plenaria *pro vivis* concessa in diem certum ecclesiam locumve visitantibus, non acquiritur nisi semel in die [1]. »

Le texte du décret ne porte pas *pro vivis* ; mais la haute autorité qui a rédigé la note en question et l'autorité plus haute encore qui l'a approuvée nous garantissent l'exactitude de l'interprétation.

On peut donc admettre, comme hors de tout conteste, que l'on peut gagner *toties quoties* les indulgences plénières *appliquées aux morts*.

Comme, pour les personnes qui ont fait le vœu héroïque, toutes les indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire, il s'ensuit que ces personnes gagneront *toties quoties* toutes les indulgences attachées aux œuvres susdites.

En réalité, quelle que soit l'explication que l'on donne, on ne gagne toutefois que les indulgences que l'Eglise a *vraiment concédées*. Donc aux personnes qui peuvent, pour un motif ou un autre, prétendre aux indulgences des six *Pater, Ave* et *Gloria*, nous conseillons d'avoir l'intention de gagner toutes les indulgences qu'elles pourront, même sans les connaître, ce qui n'est pas néces-

[1] *Rescripta auth.*, p. 577, n. 1.

saire, et, de plus, si elles en sentent le courage, de faire le vœu héroïque pour échapper à la clause : *Indulgentia plenaria* pro vivis *non nisi semel in die acquiritur.*

Q. — Le n° 22 de l'*Ami* de 1903 s'occupe du cas où un prêtre met un jour d'interruption dans un trentain grégorien. La solution qu'il donne, p. 510, est hésitante, si on la compare à celle qui fut donnée en 1897, p. 816, où il est dit : « Dans le cas où le prêtre n'aurait reçu que l'honoraire ordinaire des messes manuelles, il n'est tenu à rien, puisque la violation d'une promesse ou les fautes contre la fidélité n'entraînent pas l'obligation de restituer. »

Or voici que maintenant on conseille de demander une condonation à la famille, ou de soumettre le cas à la S. C. des Indulgences.

A-t-on voulu par là rétracter la solution de 1897, comme trop large ?

R. — Les cas ne sont pas *identiques* : de là diversité des solutions. A la p. 510 de 1903, il ressort de l'ensemble de la question que le prêtre a accepté de procurer le *privilège* du *trentain* aux personnes qui lui ont remis les honoraires de trente messes ; il y a donc entre lui et la famille un contrat *implicite* qui l'oblige à poser les conditions absolument requises pour l'obtention du privilège ; sans cela, il viole les conditions du contrat.

Sans doute, il n'y a pas une somme supérieure à la taxe ; mais la remise de *trente* honoraires peut être regardée comme un sacrifice fait par la famille, qui, sans le privilège, se serait peut-être contentée de moins.

D'autre part, le prêtre qui n'a pas de paroisse (il s'agit évidemment de ceux-là, les curés ne pouvant acquitter un trentain à cause des messes de paroisse) et qui n'a pas à sa disposition des honoraires fréquents, est heureux de recevoir un trentain, même au taux ordinaire.

Voilà les motifs de notre hésitation. Ajoutons encore,— ainsi que nous l'avons dit déjà cent fois,— que nous donnons des solutions de principes, indiquant ce que nous ferions si nous étions personnellement en cause, mais que nous n'avons nulle prétention de les imposer dans la pratique, pas plus aux consultants qu'aux lecteurs qui croiraient pouvoir en conscience s'y soustraire.

Q. — 1° En 1858, un chemin de croix a été érigé canoniquement et validement dans mon église.

En 1872 cette même église a été rasée, et une autre église s'élève sur les fondations de l'ancienne. On a replacé simplement et sans aucune cérémonie les stations du chemin de la croix dans la nouvelle église. Peut-on maintenant gagner les indulgences du chemin de la croix en faisant cet exercice dans ma nouvelle église ? Mon chemin de croix a-t-il besoin d'une nouvelle érection canonique ?

2° En 1860, mon prédécesseur avait établi dans l'église que je dessers à présent la confrérie du Saint Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, il avait couché sur le registre de la confrérie environ 140 noms. Actuellement il se trouve encore dans la paroisse 10 associés, parmi lesquels une seule personne pratique le règlement, les autres n'observent rien de la confrérie. Depuis deux ans alors, j'ai cessé de donner le salut du Saint-Sacrement marqué pour chaque 4° dimanche du mois, et ne recevant aucun honoraire, j'ai cessé de dire la messe mensuelle du 1er samedi pour la conversion des pécheurs. Ma conscience peut-elle être tranquille ainsi ?

R. — Ad I. L'*Instructio de Stationibus* croit pouvoir inférer d'une décision de la S. C. des Indulgences [1] que les indulgences du chemin de la croix se conservent si, après la démolition d'une ancienne église où il avait été érigé, on le transporte dans l'église neuve bâtie à peu près au même endroit et sous le même vocable, mais que les indulgences cessent, si la nouvelle église est bâtie à un autre endroit ou sous un autre vocable. On peut aussi citer à l'appui de cette assertion la réponse qui se trouve dans les *Decreta auth.*, n. 270, ad 5 [2].

Comme votre église a été reconstruite sur les fondations de l'ancienne, la première hypothèse se vérifie et les indulgences du chemin de la croix persévèreraient de ce chef. Reste à savoir si le vocable a été changé. Dans l'affirmative, il faudrait une nouvelle érection ; mais, dans la négative, cette érection ne serait pas nécessaire.

Ad II. Pour la messe, si une obligation incombait à quelqu'un pour la faire dire, ce serait à la confrérie. Or, la confrérie n'y étant tenue que par ses statuts, qui ne constituent pas une obligation de justice, il n'y a aucune faute pour les administrateurs de ne pas la faire dire. Il en serait autrement, s'il y avait une fondation avec des revenus spéciaux pour la messe.

Pour le curé, qui est chapelain de la confrérie, il n'est tenu en conscience à dire la messe que s'il touche un honoraire.

Même réponse pour la bénédiction du Saint-Sacrement.

Q. — Une banque, qui tient une assurance sur la vie, offre la combinaison suivante : l'assuré verse pendant cinq ans des primes plus élevées que dans les autres combinaisons, mais après ce temps il participe aux bénéfices de la banque au prorata des primes versées, et dans une mesure qui varie selon ces bénéfices.

Cette considération devrait-elle empêcher un prêtre d'entrer dans la susdite combinaison, par la raison qu'il devient co-associé de la banque et que le négoce est défendu aux clercs ?

R. — C'est du négoce, rigoureusement dit, au sens canonique du mot ; donc, défendu aux ecclésiastiques. Nous avons maintes fois touché cette question dans nos colonnes. Etant donnée la nature des opérations de spéculation pure qui s'y pratiquent, on peut dire en règle générale que la participation aux Banques est défendue, nous voulons dire, bien entendu, la participation par actions, puisque, de l'aveu commun, les obligations, qui ne sont qu'un prêt à intérêt, ont un tout autre caractère. Pour plus de renseignements,

[1] *Decreta auth.*, n. 323.
[2] *Instruct. de Stationibus*, p. 54. — Cf. Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 278.

jetez un coup d'œil sur les tables de l'*Ami* et lisez les nombreuses réponses que nous avons déjà données à des consultations analogues.

LITURGIE

Q. — 1° Quand il s'agit des messes qui doivent être dites *pro recenter mortuis*, un délai d'un mois est regardé comme suffisant pour rendre gravement coupable.

Pendant combien de temps un défunt peut-il être considéré comme *recenter mortuus ?*

2° Faut-il réciter le *De profundis* comme au retour du cimetière à la fin de tous les services où il y a eu absoute, tels que les services de huitaine et du bout de l'an ?

Faut-il le réciter à la fin des petits services terminés par un *Libera* que l'on chante devant l'autel avant de retourner à la sacristie ?

3° Pour mieux repasser mes aubes, mes religieuses avaient coutume de découdre la partie brodée et de la repasser séparément. Or, cette partie brodée comprend à elle seule au moins la moitié de la longueur totale. J'ai pensé que cette manière de faire avait fait perdre à mes aubes leur bénédiction.

Etait-ce nécessaire de les rebénir ?

R. — Ad I. En donnant comme règle absolue que différer d'un mois les messes *pro recenter mortuis* serait pour le prêtre une faute grave, il semble bien qu'il y ait là quelque exagération.

Que dit en effet la S. C. du Concile ? Elle déclare qu'avant d'avoir satisfait pour les honoraires reçus on ne devra en recevoir de nouveaux qu'autant qu'on pourra dire *toutes* les messes ainsi acceptées dans *un court* espace de temps : « *Dum modo infra modicum tempus possint (sacerdotes) omnibus satisfacere.* »

« Mais quel délai, direz-vous, comporte le *modicum tempus* du décret ? » — En 1655, le 17 juillet, la dite Congrégation enseigne qu'on ne regarderait pas comme tel *spatium duorum vel trium mensium*, mais qu'on l'entendrait d'un seul mois, *sed intelligi infra mensem.* Puis, se relâchant un peu de cette sévérité (notre consultant l'a sans doute oublié), elle l'entend plus tard, le 22 nov. 1697, et avec l'approbation du pape Innocent XII, *de spatio duorum mensium ;* car cette fois elle défend seulement de dépasser deux mois pour célébrer les messes manuelles, sauf naturellement celles qui seraient demandées d'urgence, v. g. pour la conversion d'un mourant ; ou à jour fixe, v. g. pour tel ou tel jour de la semaine ou du mois.

Aussi, conclut M. Grandclaude en son *Jus Canonicum*, tome II, p. 542, les prêtres peuvent aujourd'hui, *ex praxi communiter recepta*, accepter d'avance 60 intentions de messes. Mais pour dépasser deux mois, il faudrait le consentement exprès, tacite ou au moins présumé, des demandeurs. C'est aussi l'enseignement de Mgr Gousset, tom. II, n. 299 ; et Lehmkuhl, tome II, n. 190, reconnaît avec le commun des auteurs qu'il y aurait seulement faute grave à dépasser *notablement* les deux mois.

Si nous continuons à consulter les auteurs, nous trouvons avec Bonal (1884) et Gabriel de Varceno qu'il est plus probable qu'un prêtre ne pèche pas mortellement quand il dit la messe promise, dans les deux mois suivants. Le sentiment commun, au dire de Tournely, admet qu'on accepte des messes pour deux mois ; ce n'est qu'au delà que le prêtre pécherait gravement. (S. Liguori, *Examen ordinandorum*, chap. III, n. 107).

Il est vrai que plusieurs auteurs avec S. Liguori (*Theol.*, liv. VI, n. 317) et Clément Marc (tome II, n. 1615) exceptent de cette règle les messes pour des défunts, et défendent *sub gravi* de les proroger au delà d'un mois. Mais on ne voit rien dans les décrets qui autorise une semblable distinction entre les messes des vivants et les messes de morts. Quelques autres, comme Gury (tom. II, n. 369), Lehmkuhl (tome II, n. 190), Costantini (n. 721), ne restreignent même à un mois que les seules messes demandées pour les personnes récemment décédées ; mais ils n'indiquent pas non plus sur quoi ils appuient leur assertion, et nous n'avons rien trouvé à cet égard dans les auteurs qu'ils invoquent. C'est pourquoi nous pensons qu'il est permis de recevoir des intentions de messes quelconques pour deux mois, quand on ne met pas comme condition, en les offrant, qu'elles soient acquittées plus tôt. Celui qui tient à ce que les messes soient dites plus tôt, surtout s'il s'agit d'une mort récente, le fait remarquer au prêtre, et alors celui-ci ne doit s'engager que dans la mesure du possible.

Cela posé, la question qu'on nous pose perd beaucoup de l'importance que notre consultant y attachait. Mais quoi qu'il en soit, nous regarderions comme messe *pro recenter defunctis*, celle qu'on recevrait pour quelqu'un qui est décédé depuis quelques semaines ou quelques mois à peine. Et ce ne serait pas seulement *la première* que nous comprendrions sous ce nom, mais *toutes les messes manuelles* qui seraient demandées durant ce laps de temps pour le défunt.

Ad II. Il n'est pas douteux aujourd'hui qu'on doive réciter l'antienne *Si iniquitates* avec le *De profundis* et l'oraison *Fidelium*, à la fin de toutes les absoutes solennelles, pendant qu'on revient de la représentation mortuaire à la sacristie.

Utrum in reditu in sacristiam, absolutione ad tumulum expleta, in officiis et Missis cum cantu pro uno vel pluribus defunctis die septima, trigesima et anniversaria, aut etiam extra has dies celebratis, dici debeat : *Anima ejus (vel animæ eorum) et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace*, et Antiphona *Si iniquitates* cum Psalmo *De Profundis* et oratione *Fidelium* ?

Resp. — Affirmative juxta Missale Romanum, et decreta *in una Bixien.* ad 2, diei 28 Julii 1832, et in altera *Florentina* diei 31 Aug. 1872. (S. R. C., 11 mars 1899, n. 4014).

Un autre décret plus récent encore complète celui-là :

Psalmus *De profundis* cum versiculis et oratione post absolutionem ad tumulum recitandus, debetne persolvi in sacristia, an in Choro ante altare majus ?

Resp. — Servetur Rituale Romanum. (S. R. C., 20 août 1901, ad 3 *in Vicentina).*

Or, d'après le Rituel Romain, c'est en s'en retournant à la sacristie que ces prières doivent se réciter (Tit. VI, chap. III, n. 15), et c'est la pratique que l'on doit suivre.

Quant au *Libera* chanté devant l'autel en place de l'absoute solennelle, doit-il être suivi des mêmes prières que ci-dessus ? — Les décrets sont muets à cet égard ; nous n'imposerions pas ces prières.

Ad III. Il serait difficile de regarder comme aube celle à qui l'on a enlevé au moins moitié de sa longueur ; car elle ne pourrait comme telle être utilisée pour la célébration de la messe. Nous pensons donc qu'il était nécessaire de rebénir l'aube une fois recousue, *saltem ad cautelam ;* car une garniture bordée de pareille longueur est plus qu'un accessoire. (Cf. *Ami,* 1890, p. 687).

Q. — Doit-on, surtout pendant l'octave de la Pentecôte, au nom du Saint-Esprit, incliner la tête, comme on le fait en tout temps au nom de Jésus, et au nom des saints le jour de leur fête ?

R. — La S. Congrégation a répondu négativement à cette même question, il y a peu d'années :

An in festo Pentecostes discooperiendum et inclinandum sit caput in Choro, quum pronuntiantur verba *Spiritus Sancti ?*

Resp. — *Negative.* (S. R. C., 19 juillet 1895, n. 3867, ad II).

Q. — 1° Pendant le Carême, à quelle heure peut-on commencer vêpres, 11 h. ou 11 h. 1/2 ?

2° Peut-on également dire complies avant midi ?

3° Cette permission s'étend-elle également aux autres jours de jeûne de l'année, Quatre-Temps et Vigiles ?

R. — Ad I. Au chœur, les vêpres *doivent* se dire en Carême après la messe conventuelle et après None. Leur récitation dépend, en conséquence, de l'heure de la messe elle-même, qui fait loi.

Pour la récitation privée, le commun des auteurs et des canonistes enseigne qu'on *peut* dire les vêpres un peu avant midi : les uns donnant la latitude d'une heure, et d'autres permettant de commencer à la même heure qu'à l'office de chœur. Mais avec une cause raisonnable, on peut les dire bien plus tôt : « Ut quis licite possit anticipare... debitum tempus horarum, sufficit quævis causa utilis vel honesta, nimirum, concio paranda vel audienda, periculum supervenientis occupationis vel laboris, major devotio sive quies, tempus aptius ad studendum et simile ». (S. Lig., liv. IV, n. 173).

Ad II. Pour les complies, on ne peut les dire avant midi. Les auteurs sont unanimes là-dessus, et il n'y a qu'une raison valable qui puisse autoriser cette anticipation dans la récitation *privée.*

Ad III. La faculté de réciter les vêpres avant midi est restreinte au Carême, et elle ne va même que du samedi avant le 1er dimanche au samedi saint. (Rubr. spéc. du mercredi des Cendres et du samedi suivant). Ce serait donc abusivement qu'on l'étendrait aux autres jours de jeûne de l'année.

Q. — Peut-on, à une messe solennelle de *Requiem* ou à une messe solennelle de quelque saint, supprimer le chant et même la récitation de l'offertoire, des *Agnus Dei,* et de la communion par le chœur, et remplacer ces chants et même la récitation par un morceau de musique chanté par un chœur ou joué par l'orgue ?

R. — Aux messes chantées des saints, quand il y a orgue, tout ce qui est dans le Graduel Romain doit se dire avec chant ou au moins à voix intelligible (S. R. C., 25 juin 1898, n. 3994) ; et si l'on peut supprimer *le chant* de l'offertoire et de la communion, lorsqu'on joue de l'orgue (S. R. C., 10 janv. 1852, n. 2994, ad 2), on ne peut en supprimer du moins la récitation. Quant aux *Agnus Dei,* comme aux *Kyrie, Gloria in excelsis,* et *Sanctus,* on alterne avec l'orgue, sauf à dire à voix intelligible ce qui est figuré. (Cérém. des Ev., liv. I, chap. XXVIII, n. 9 et 6).

Mais s'il s'agit de messes de *Requiem* chantées, l'orgue ne pouvant rien figurer, tout doit être chanté : « In missis autem (defunctorum), si musica adhibeatur, silent organa, cum silet cantus. » (Cérém., *loc. cit.,* n. 13). Des morceaux de musique ne peuvent alors y remplacer l'offertoire ou toute autre prière du Graduel Romain.

Q. — 1° A la page 912 de l'*Ami,* vous enseignez avec raison que durant la messe chantée de *Requiem,* le chœur ne doit pas se découvrir à ces mots de la prose : *Oro supplex et acclinis.* De même, au chant de l'*Hæc dies* qui précède la prose de la messe du jour de Pâques et de son octave, le chœur ne doit-il pas demeurer assis ? Je ne vois rien dans les Rubriques qui l'oblige de se lever.

2° Avant les processions, qui se font par exemple à la fête de l'Assomption et en la solennité du saint Rosaire et où l'on chante les litanies de la sainte Vierge, y a-t-il obligation de les faire précéder du chant de l'*Exurge,* et est-on tenu de chanter les premières invocations à genoux pour ne se lever qu'après *Sancta Maria ?*

3° A la procession solennelle du Très Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu, quelle place doivent occuper les chanoines non parés ? Ont-ils le pas sur les prêtres, diacres et sous-diacres parés, mais non chanoines ? Ont-ils même le pas sur de simples induts ?

4° Le jour de la Purification, le mercredi des cendres, si l'évêque procède lui-même à la bénédiction des cierges ou à celle des cendres, et autres circonstances semblables, quand arrivé au trône l'évêque s'est dépouillé de la *cappa,* doit-il se laver les mains avant de prendre l'amict, l'aube, etc., pour la messe ?

5° A l'ordination des prêtres, quand l'évêque, après avoir imposé les mains sur la tête de chaque ordinand, est revenu à sa place, doit-il, pendant tout le temps que les prêtres présents font la même imposition, tenir la main droite élevée sur les ordinands à genoux ?

6° Quand, après des vêpres chantées, a lieu une procession solennelle, peut-on omettre le ℣ *Fidelium* et

l'antienne finale de la Sainte Vierge ? Si les vêpres n'étaient suivies que d'un sermon, le pourrait-on aussi ?

R. — Ad I. L'attitude à garder à la messe de Pâques pendant le chant de l'*Hæc dies* ne fait pas exception à la règle générale, et le chœur reste assis, comme on le fait d'habitude pendant le chant des Graduels ordinaires. (Rubriques gén. du Missel, tit. XVII, n. 7).

Mais à vêpres et à laudes, où l'*Hæc dies* remplace le Capitule, l'hymne, et les versets, cette antienne se dit debout, comme les prières dont elle tient lieu. (Martinucci, liv. VI, chap. 24, n. 6).

Ad II. Le caractère pénitentiel de l'*Exurge* ne convient pas à ces processions festivales en l'honneur de la sainte Vierge, et il n'y a pas lieu de dire cette antienne à l'Assomption ni au Rosaire. Mais on se conformera pour les 1res invocations, qui sont les mêmes que dans les Litanies des Saints, à l'attitude prescrite par le Rituel, tit. IX, chap. IV, n. 2, et l'on ne se lèvera qu'après *Sancta Maria*.

Ad III. Les chanoines, dans toutes les processions, doivent avoir la place la plus digne, c'est-à-dire la place la plus rapprochée du célébrant. (S. R. C., 6 août 1588, n. 4). C'est ce qu'enseigne le Cérémonial des Evêques lui-même, liv. II, chap. XXXII, n. 1, et chap. XXXIII, n. 5, confirmé d'ailleurs par d'autres décrets. (S. R. C., 20 nov. 1628, n. 485 ; 2 juil. 1661, n. 1205, ad 2).

Cela posé, les chanoines marchant processionnellement en corps, peuvent-ils perdre leur rang de dignité, parce qu'ils ne sont pas parés, et qu'il y a à cette procession du Saint-Sacrement des prêtres, des diacres et des sous-diacres parés ? — Nullement. Voyez, par exemple, les chantres, qui peuvent être parés (S. R. C., 14 avril 1753, n. 2424, ad 11) ; cependant ils ne doivent jamais pour cela avoir le pas sur les bénéficiers, à plus forte raison sur les chanoines. (S. R. C., 10 mai 1653, n. 948).

La préséance est tellement de droit pour les chanoines que l'évêque ne peut même donner place aux abbés mitrés *supra nec inter canonicos* dans sa cathédrale (Cérém. des Ev., liv. I, chap. XIII, n. 9) ; et ce serait le renversement de l'ordre établi que de donner le pas à de simples prêtres, même parés, sur les chanoines en corps.

Toutefois, dans la circonstance, les chanoines sont eux-mêmes quelque peu hors la loi ; car ils devraient être parés : les sous-diacres et les diacres avec tunique et dalmatique, les prêtres avec chasuble, et les dignités avec chape blanche. (Liv. II, chap. XXXIII, n. 5).

Ad IV. L'ordre marqué par notre vénéré correspondant n'est pas absolument exact.

Même pour la bénédiction des cierges et des cendres, l'évêque revêt l'amict, l'aube, la ceinture, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre. (Cérém., liv. II, chap. XVI, n. 4 ; chap. XVIII, n. 4).

La distribution des cierges et des cendres finie, il se lave les mains, puis dit les dernières oraisons. (*Ibid.*. chap. XVI, n. 13, et XVIII, n. 14).

S'il veut ensuite célébrer lui-même la messe, il commence *Deus in adjutorium* de Tierce le jour de la Purification, et de None le jour des Cendres. Aussitôt le 1er Psaume entonné, il s'assied et lit les prières de la préparation à la messe, se lave ensuite les mains, puis dépose la chape, et prend à la fête de la Purification la ceinture et l'étole blanche en place de la ceinture et de l'étole violette, etc. (*Ibid.*, chap. XVI, n. 20, et XVIII, n. 22 et 23).

D'après cela, l'évêque ne doit pas quitter la chape avant de se laver les mains, et il n'a pas à revêtir ici l'amict et l'aube, qu'il a dû prendre auparavant pour la bénédiction elle-même.

Ad V. Le texte du Pontifical marque au début de l'ordination des prêtres deux impositions de mains absolument distinctes : l'une où, en silence, l'évêque, puis les prêtres présents, imposent successivement les deux mains sur la tête de chaque ordinand ; l'autre, où le Pontife et les prêtres tiennent ensemble la main droite étendue sur les ordinands, pendant qu'il récite la prière : *Oremus, fratres charissimi.* Voici ce texte :

Pontifex stans ante faldistorium suum cum mitra, et nulla oratione, nulloque cantu præmissis, imponit simul utramque manum super caput cujuslibet ordinandi successive nihil dicens ; idemque faciunt post eum omnes sacerdotes qui adsunt, quorum tres aut plures planetis vel saltem cum stolis parati, si commode fieri potest, esse deberent.

Quo facto tam Pontifex quam sacerdotes tenent manus dexteras extensas super illos, et Pontifex stans cum mitra dicit : *Oremus, fratres charissimi...*

Il résulte clairement de cette rubrique, que l'évêque n'a pas à tenir la main droite élevée sur les ordinands, avant la fin de la 1re imposition faite par les prêtres présents ; mais il doit attendre qu'elle soit achevée pour étendre avec les prêtres la main droite sur eux.

Notons en passant que cette extension de la main droite vers les ordinands est si importante, que si l'évêque gardait les mains jointes en disant l'oraison *Oremus, fratres charissimi,* il faudrait les ordonner de nouveau *secreto et sub conditione, quacumque die, facto verbo cum SSmo ut suppleat etiam de thesauro Ecclesiæ pro missis a sacerdotibus celebratis.* (Décrets du Saint-Office, 17 mars 1897 et 6 juil. 1898).

Ad VI. Le ℣ *Fidelium* ne doit pas s'omettre après les vêpres chantées, si elles ne sont suivies que d'une procession ou d'un sermon ; car la Rubrique, qui indique les cas où il s'omet, n'a point cité ceux-là. (Tit. XXX, n. 3 ; S. R. C., 24 avril 1742, n. 2366).

Il en est de même de l'Antienne finale de la sainte Vierge, et l'on doit généralement la dire dans la circonstance. (Rubr., tit. XXXVI, n. 3).

Si cependant ces vêpres étaient des vêpres pontificales solennelles, on omettrait exceptionnellement l'un et l'autre :

Tempore quadragesimali Archiepiscopus aliquoties solemni ritu Vesperas celebrat. Cum vero Comple-

torium non subsequatur, quæritur num antiphona finalis B. M. V. post Vesperas decantanda sit, et quatenus affirmative, quo tempore et qua ratione?

Resp. — Ad primam partem, *negative;* ad alteram, *provisum in prima.* (S. R. C., 5 mars 1870, n. 3213, ad 9. — Cérém., liv. II, chap. I, n. 18 et 20).

Q. — 1° Le port de l'étole à vêpres est défendu. Peut-on continuer de la prendre pour cet office là où existe la coutume ? Je crois que les fidèles ne pourraient guère s'étonner de l'absence de cet ornement sous la chape.

2° Quand on bénit l'eau avant la messe du dimanche, on ne peut pas prendre l'étole de la messe si la couleur de l'ornement est le blanc. On prend alors une étole pastorale violette. Faut-il la croiser si on a déjà l'aube?

3° A vêpres, le célébrant ne doit-il pas se tourner tout à fait vers l'autel pour le chant du *Deus in adjutorium*, du capitule, du *Dominus vobiscum* et de *l'Oremus ?*

4° L'usage d'un thabor où l'on fait reposer l'ostensoir pour le salut n'a-t-il pas été condamné par Rome ?

5° On m'enseignait au grand séminaire que lorsqu'on est à genoux, on n'a à faire aucune inclination de tête — exception faite, bien entendu, pour certaines paroles prévues par les rubriques comme au *Veneremur cernui* du *Tantum ergo* et à *Incarnatus est* du *Credo* — pour la raison bien simple que la position *flexis genibus* est déjà une marque de respect.

Cela vient d'être contredit par un maître de cérémonies qui enseigne qu'on doit s'incliner par exemple au *Gloria Patri* de *l'Angelus* quand on le dit à genoux après le salut du Saint-Sacrement. Qui a raison ?

6° Ici, dans beaucoup d'églises, il y a à l'entrée du chœur un grand rideau qui, en dehors du temps des cérémonies, cache tout l'autel et le tabernacle où réside le Très Saint-Sacrement à la vue des fidèles qui peuvent venir à l'église. Ayant entendu dire jadis qu'il était défendu de rien mettre devant l'autel qui interceptât la vue du tabernacle, j'ai toujours été choqué de cet usage.

Le bienveillant *Ami* voudrait-il me dire ce qu'il en pense ?

7° *L'Ami du Clergé* soutient avec de bonnes raisons (p. 623) qu'il est expressément défendu d'interrompre une messe après l'Evangile pour recevoir le consentement de deux époux.

Le cas suivant ne présenterait-il pas un motif suffisant pour aller contre cette défense ?

Nous sommes en pays de missions. Deux époux viennent *de loin* recevoir la bénédiction nuptiale. L'heure de la messe arrive, se passe, et les jeunes gens ne sont pas encore là. Le prêtre, las d'attendre et ne voulant point d'ailleurs créer un précédent, commence le Saint Sacrifice. Avant l'Evangile on lui annonce que les époux sont arrivés. Que faire ?

Procéder au mariage après la messe ? C'est les exposer à se passer de bénédiction nuptiale, car il est très probable qu'ils ne reviendront pas. Remettre le mariage à un autre jour ? Presque impossible : tout est prêt pour la noce.

Nous conseillerez-vous tout simplement de recommencer la messe après avoir procédé au mariage ?

8° Les Rubriques obligent sous peine de péché. Cette proposition n'est-elle pas trop absolue, si aussitôt après l'avoir émise on vous donne comme Rubriques obligeant *sub peccato* des règles qui ne sont que les opinions communes des Rubricistes ? Le mot Rubrique lui-même peut-il s'appliquer aux enseignements de ces auteurs, quand ces enseignements ne sont pas contenus dans les Rubriques du Missel ou du Bréviaire ? Assurément, je respecte beaucoup les rubricistes dont les ouvrages sont approuvés par un grand nombre d'évêques et recommandés même par le Saint-Siège. Mais enfin il me paraît injuste qu'on veuille donner à leurs enseignements la force morale obligatoire qu'ont le Bréviaire et le Missel, et je voudrais que dans une classe de cérémonies le premier auteur que l'on consulte soit les Rubriques du Missel lui-même, d'ailleurs si explicites, surtout quand on commence par dire équivalemment : « Tout ce que nous allons enseigner oblige *sub peccato.* »

Qu'en pense l'*Ami du Clergé ?*

R. — Ad I. Rome a toujours proscrit l'usage de porter l'étole pendant l'office des vêpres, soit au chœur, soit dans les églises exemptes du chœur. (S. R. C., 4 août 1663, n. 1275, ad 3 ; 11 sept. 1847, n. 2956, ad 5). Mais il y a plus. Un aumônier de religieuses d'Annecy, exposant que le maintien de l'étole favoriserait (?) beaucoup la piété des fidèles et des pensionnaires de l'établissement, demanda qu'il lui fût néanmoins permis, ainsi qu'à ses successeurs, de porter l'étole aux vêpres du dimanche et des jours de fêtes : « Solemnis autem præsidentia Presbyteri sanctimonialium Vesperis pietati et fidelium et alumnarum plurimum favet. » Quelle fut la réponse ? « *Usum prædictum tolerari non posse*, ideoque ad petitionem : *Negative.* » (S. R. C., 26 sept. 1868, n. 3180). On ne peut donc s'appuyer sur l'impression des fidèles, fût-elle des plus favorables, pour garder cet usage que l'Eglise *ne peut tolérer.*

Ad II. Ce n'est pas assez ou bien c'est trop de dire qu'on ne peut bénir l'eau avec l'étole de la messe, quand le blanc est la couleur du jour. Il faut distinguer. Si, par exemple, c'est celui qui dit la messe qui fait l'eau bénite, il revêt l'étole de la messe, sans s'inquiéter si la couleur est blanche, rouge ou verte. Quand, au contraire, c'est un prêtre autre que le célébrant, l'étole est toujours violette, quelle que soit la couleur du jour. (Van der Stappen, tome IV, n. 333, ad 5, a).

La manière de porter l'étole varie aussi suivant les cas. Si l'officiant porte l'aube, son étole est croisée devant la poitrine : « Stolam esse ante pectus ad modum crucis aptandam » ; mais s'il n'a que le surplis, l'étole est pendante. (S. R. C., 30 sept. 1679, n. 1637, ad 3).

Ad III. Vous avez raison ; l'officiant se tourne vers l'autel pour le chant du *Deus in adjutorium*, du Capitule, des Oraisons, et des petits versets et répons, ainsi qu'à *Dominus vobiscum.* C'est la pratique commune, et elle est conforme aux dispositions du Manuel des cérémonies romaines (Baldeschi, traduction de M. Favrel, note au bas de la page 231) ; cependant, en l'absence de Rubrique qui l'ordonne, il serait difficile d'en faire une obligation.

Ad IV. Nous avons déjà maintes fois répondu que Rome ignore notre thabor d'exposition et ne l'a frappé d'aucun interdit. Il faut donc s'en tenir à l'usage du diocèse, tel que l'autorise l'évêque du lieu.

Ad V. Nous ne voyons pas la contradiction que vous supposez exister entre l'enseignement du séminaire et celui de votre maître des cérémonies; car les Rubriques prévoient, comme pour *Veneremur cernui,* qu'on incline la tête à *Gloria Patri.* Aussi l'application qu'il fait de ce principe à une récitation extra-liturgique du *Gloria Patri*